



Bulletin Municipal de Commer



2015





Chères Comméroises, Chers Commerois,

Il y a un an de cela, vous étiez près de 73% à nous apporter votre confiance et je souhaite très sincèrement vous en remercier.

Je savais que ce mandat serait placé sous le signe de la difficulté tant le contexte financier pour partie connu pouvait paraître peu favorable.

Le philosophe Thomas More disait : « *On ne renonce pas à sauver le navire dans la tempête parce qu'on ne saurait empêcher le vent de souffler* ».

Il faut donc s'inspirer de cette théorie, afin de trouver le courage nécessaire pour envisager un bel avenir pour notre commune, et croyez le, notre équipe s'y emploie avec énergie chaque jour.

Notre axe de développement principal sera orienté vers le maintien, le développement et la création de nouveaux services, qui privilégieront le renforcement du lien social, la proximité et « le bien vivre ensemble à Commer ».

Ainsi, est née fin 2014 « La maison des services » qui accueille à ce jour, un ostéopathe, un professeur de guitare et la société gestionnaire de l'eau STGS. Nous cherchons activement de nouveaux professionnels qui pourront faciliter la vie quotidienne des commérois.

Le 19 mars dernier, le marché de Commer a été lancé. Il se déroulera tous les jeudis de 15h00 à 19h00 face à l'école, avec probablement une pause estivale au mois d'août. Son départ est plutôt bon mais son avenir dépendra aussi de sa fréquentation.

Fin mars, l'association « Aides et Initiatives Comméroises » a ouvert l'épicerie dans le centre bourg qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles, et qui ne demande qu'à en accueillir de nouveaux.

Cette association dont j'avais impulsé la création a reçu mon soutien moral et financier comme convenu (10% de mes indemnités de Maire) pour que les objectifs d'aide à la population, de développement culturel et d'accroissement du lien social puissent être favorisés.

De nouveaux commerçants ont intégrés notre commune en 2014, je leur souhaite une belle réussite dans leurs projets.

Enfin, je souhaite vivement remercier tous ceux qui font vivre notre commune et qui veulent croire que notre commune a un bel avenir.

Oui, je crois que Commer a un bel avenir, et nous le façonnerons ensemble.

Présentation de l'équipe

Le conseil municipal



Loïc JORRE
Conseiller délégué à
l'informatique



Aline LEBRETON
Conseillère déléguée
à la communication



Stéphane MANCEAU
Conseiller délégué à
l'accessibilité



Aurore BIBRON
Conseillère déléguée
aux affaires scolaires



Damien COUILLEAUX
Conseiller délégué à la
vie associative



Miguel CAMUS
2ème adjoint
Voiries Noires et sécurité



Christelle BEAUDOUIN
1ère adjointe
Eau, assainissement et
déchets



Mickaël DELAHAYE
Le Maire



Sandrine RAMBAUD
3ème adjointe
Immobilier,
Economie et Services



Raymond LELIEVRE
4ème adjoint
Voiries Vertes et Agriculture



René Vaugeois
Conseiller délégué aux
bâtiments et à
l'équipe technique



Josiane COUILLEAUX
Conseillère déléguée
au cimetière et au
recensement



Daniel GERAULT
Conseiller délégué à
l'environnement et au
cadre de vie



Carine MOREL
Conseillère déléguée
à l'Agriculture et au
marché



Denis MARCHAND
Conseiller délégué à la
jeunesse



L'analyse des Finances Communales :

L'année 2014 aura été celle de l'analyse de nos comptes par les principaux acteurs et experts dans le domaine de la sphère publique.

Dans un premier temps, la Direction départementale des finances publiques de la Mayenne a élaboré une analyse de la situation financière de notre commune sur les exercices 2011 à 2013.

Dans un second temps, la Chambre régionale des comptes a apporté son analyse sur la situation financière de notre commune concernant la période 2010 à 2013.

Ces deux rapports mettent en avant une situation financière dégradée voire très dégradée.

Les dépenses d'équipement ont été trop importantes au regard des capacités financières de notre commune et notre endettement a été multiplié par deux en deux ans pour atteindre plus de 2,2 millions d'euros fin 2013.



De plus, la commune s'est retrouvée redevable en 2014 de la somme de 319 000€ auprès des services de l'Etat, somme qu'elle a perçue en 2013 concernant des travaux qui restaient à faire concernant la RN 162.

La trésorerie au 31/12/2013 s'établissait à seulement 751€ renforcée par une ligne de trésorerie utilisée de 30 000€.

Dès lors, la nouvelle équipe municipale a emprunté 400 000€ afin de restituer sa dette auprès des services de l'Etat et conforter sa trésorerie provoquant une charge nouvelle annuelle de plus de 30 000€ qui ne produira ses effets qu'à partir de l'exercice 2015.

Pour de plus amples détails, et par souci de totale transparence, les différents rapports d'analyses ainsi que les comptes annuels sont consultables sur demande à la mairie et sur le site de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire : <http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Un-rapport-d-observations-concernant-la-ville-de-Commer>



Les autres éléments de contexte de notre avenir :

L'Etat s'est engagé dans un processus de réduction des dépenses publiques.

Celui-ci va affecter le budget des communes avec un impact sans précédent et la nôtre de manière très significative. En effet, d'après les simulations faites sur le site de l'AMF, Commer pourrait perdre plus de 49 000€ de recettes en 2017 par rapport à ce qu'elle percevait en 2013, et ce, de manière progressive et durable (voir tableau suivant).

Estimation* de la baisse de dotation forfaitaire par rapport à 2013

	2014*	2015*	2016*	2017*	2018**	2019**	2020**
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	5 843 €	5 843 €	5 843 €	5 843 €	5 843 €	5 843 €	5 843 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		14 409 €	14 409 €	14 409 €	14 409 €	14 409 €	14 409 €
			14 409 €	14 409 €	14 409 €	14 409 €	14 409 €
				14 409 €	14 409 €	14 409 €	14 409 €
Perte annuelle par rapport à 2013	5 843 €	20 252 €	34 661 €	49 069 €	49 069 €	49 069 €	49 069 €
Cumul des pertes 2014-2020	5 843 €	26 095 €	60 756 €	109 825 €	158 894 €	207 963 €	257 032 €

* Estimations réalisées avec le simulateur du site internet de l'Association des Maires de France

** Hypothèse de stabilité de la baisse des dotations

Sur la durée de ce mandat cela pourrait représenter au total 200 000€ de recettes en moins pour notre collectivité.

La réforme des rythmes scolaires impacte elle aussi notre budget car même si les parents ont été mis à contribution pour une partie du coût induit, il restera un impact que nous ne pourrons véritablement évaluer qu'en fin d'année 2015.

Les mutualisations et coopérations seront au cœur de l'avenir des territoires et les priorités d'investissements devront être mûrement réfléchies. Dès le début de mandat vos élus se sont engagés dans cette voie (achat groupé de point à temps, réduction du temps d'éclairage public,...).

En synthèse :

Nos très faibles marges de manœuvre, notre fort endettement, l'amputation de nos recettes et l'apport de charges nouvelles, conduisent à une hausse de la pression fiscale devenue inévitable, et, à une recherche obligatoire de toutes sources d'économies.

Il nous faudra donc faire différemment, avec moins de moyens, en garantissant notre avenir et dans l'objectif de préserver les générations futures.

Mars 2014



Bienvenue à Mr et Mme Martineau, nos nouveaux boulangers.

Mai 2014



Rencontre entre les agents communaux et la nouvelle équipe municipale

Juin 2014

Comme chaque année sur Commer a eu lieu le concours de fleurissement.

Le jury est composé d'un professionnel : Mr Mauger Paul de Mayenne et de quatre conseillers municipaux de Commer : Mr Vaugeois René, Mr Gérault Daniel, Mme Lebreton Aline et Mme Bibron Aurore.

Il n'y a pas d'inscription préalable, le jury fait le tour des maisons de Commer ainsi que de la campagne commeroise pour établir un classement dans chaque catégorie.

Pour rappel, les catégories sont les suivantes :

- 1^{ère} catégorie : maison avec jardin très visible de la rue,
- 2^{ème} catégorie : décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs,
- 3^{ème} catégorie : balcons/terrasses/cours/jardinets,
- Maison en campagne,
- Ferme fleurie.



Les résultats de ce concours sont révélés aux vœux du maire :

Premiers :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme Pinson Christian
 2^{ème} catégorie : Mr et Mme Deslais Philippe
 3^{ème} catégorie : Mr et Mme Tereau Marcel
 Maison en campagne :
 Ferme Fleurie : Mr et Mme Bibron Michel (fils)

Deuxième :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme Chorin Jean-Claude
 2^{ème} catégorie : Mme Bonneau Denise
 3^{ème} catégorie : Mr Chevalier Christophe
 Maison en campagne :
 Ferme Fleurie : Mr et Mme Barreau Eric

Troisième (encouragement) :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme Lefevre Gilbert
 2^{ème} catégorie :
 3^{ème} catégorie : Mr et Mme Bibron Sylvain
 Maison en campagne : Ferme Fleurie : Mr et Mme Bibron Michel (fils)

Quatrième :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme Deslais Maurice
 2^{ème} catégorie : /
 3^{ème} catégorie : /
 Maison en campagne : Ferme Fleurie : Mr et Mme Bibron Michel (père)

Juillet 2014



L'entreprise Georges Roux est reprise par Mr Laurent Foucher (FL Entreprise).



Formation défibrillateur (associations et personnel communal).

Modification des horaires de l'éclairage public, *une décision économique et écologique* :

- en hiver coupure de 21h30 à 6h40,
- coupure totale du 1^{er} mai au 31 août.



Décision du tribunal administratif d'annulation du Plan Local d'Urbanisme. Retour donc au plan d'occupation des sols.

Septembre 2014



AD GARAGE BEAUDOIN AUTOMOBILES

Réparation mécanique toutes marques / Carrosserie
 Vente de véhicules neufs et d'occasion

6, Rue des Acacias - 53470 Commer
 Tél : 02 43 04 52 44
 E-mail : saribeudoain.automobiles@orange.fr
 www.ad-auto.fr

AD, LA BONNE IDÉE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE AUTO

Le garage FOURNIER prend un nouveau départ avec Mr BEAUDOIN.



Le dimanche 28 septembre, Commer a participé au ravitaillement des coureurs du Marathon des écluses aux écluses de La Roche et de Grenoux dans le cadre des Virades de l'Espoir.

Les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués à l'école, depuis la rentrée de septembre 2014.

Plusieurs mois avant, un comité de pilotage avait été créé (enseignants, parents, animateurs, élus) pour réfléchir à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Après concertation, voici la solution retenue :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classe	8h45-12h	8h45-12h		8h45-12h	8h45-12h
			9h-12h		
Déjeuner	12h-13h30	12h-13h30		12h-13h30	12h-13h30
Classe	13h30-15h30	13h30-15h30		13h30-15h30	13h30-15h30
TAP	15h30-16h30	15h30-16h30		15h30-16h30	

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ne sont pas obligatoires. Diverses activités sont proposées aux élèves : sportives, culturelles ou manuelles.

L'inscription se fait quinze jours avant les vacances pour le cycle suivant.

Les Tarifs :

Quotient familial de 0 à 599 = 0,50€ / heure

Quotient familial à partir de 600 = 0,70€ / heure

Pour les élèves hors-commune, une majoration de 0,30€ / heure est appliquée, qui selon les cas peut-être compensée par la commune de résidence.

Aucun recrutement n'a été effectué mais un aménagement des horaires des animateurs a été nécessaire.

Les TAP sont effectués à la fois dans l'enceinte de l'école et dans des bâtiments proches.

En octobre 2014, création de la maison des services dans un des logements de la commune au 35 rue des tisserands.

Octobre 2014

Au sein de celle-ci, on peut trouver :

- Un professeur de guitare (Mr François BOSSUET, 06.84.84.48.10),
- Un Osthéo-pathe (Mr Jean-François QUENTIN, 06.03.91.76.78),
- La permanence STGS : le vendredi de 10h30 à 12h00.



Le principe est simple, il s'agit d'une location partagée par 1/2 journée qui s'adresse à tous les professionnels. C'est une formule idéale pour créer ou développer son activité.

Les tarifs de location sont :

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Commer - 3 ans d'activité	40 €	50 €	30 €
Commer + 3 ans d'activité	60 €	80 €	40 €
Hors commune - 3 ans d'activité	50 €	60 €	40 €
Hors commune + 3 ans d'activité	70 €	100 €	50 €

Catégorie 1 : Profession de santé, bien être, soins ...

Catégorie 2 : Entreprise générale, taxi...

Catégorie 3 : culture, cours de musique...

Les tarifs indiqués correspondent à 4 demi-journées par mois

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à la Mairie.



Les agents techniques s'équipent d'un nouveau véhicule, de vêtements de sécurité et d'une tronçonneuse pour un investissement global de 7000 €.



© Courrier de la Mayenne

Mr François BOSSUET professeur de guitare intègre la maison des services.

Novembre 2014

Samedi 15 novembre 2014, la commune de Commer accueillait une conférence consacrée au maître-verrier Auguste Alleaume. Organisée par le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne et le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du château de Sainte-Suzanne, cette intervention réalisée par Arnaud Bureau a également été l'occasion de s'intéresser à certains vitraux visibles dans l'église de Commer.

Le service du patrimoine du Conseil départemental de la Mayenne s'est attaché ces dernières années à réhabiliter l'œuvre du peintre-verrier Auguste Alleaume (1854-1940). Son atelier, dont l'activité dura de 1893 à 1937, marqua profondément la production verrière de l'Ouest de la France. Dans le Maine, près de 200 édifices civils ou religieux en conservent la trace. Pourtant, aussi dense soit son œuvre, elle reste encore méconnue du grand public.

Parallèlement à cette exposition, les Archives départementales de la Mayenne ont présenté du 28 avril au 29 août 2014 la dernière donation et l'œuvre de cette famille d'artistes installée à Laval. De leur côté, les musées de Laval exposent depuis l'automne dernier l'œuvre de Ludovic Alleaume, peintre et cartonnier pour l'atelier de son frère.

C'est dans le cadre de ces manifestations que le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne et le CIAP de Sainte-Suzanne ont décidé de programmer à Commer au mois de novembre dernier une conférence dédiée à la carrière d'Auguste Alleaume. Pourquoi à Commer ? Tout d'abord parce que l'église de la commune conserve des vitraux réalisés au tout début du 20^e siècle par Alleaume. Ensuite, car la commune de Commer fait partie du Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne qui regroupe les communautés de communes du Pays de Mayenne et des Coëvrons.



Arnaud BUREAU, chercheur à l'Inventaire et commissaire de l'exposition présentée au château de Sainte-Suzanne a ainsi accepté de venir évoquer la riche carrière du maître-verrier ainsi que le rôle essentiel que celui-ci a joué dans l'histoire du vitrail à la charnière des 19^e et 20^e siècles. S'appuyant sur une riche iconographie, Arnaud Bureau a brossé le portrait de cet artiste d'origine angevine dont l'essentiel de la production a été réalisé dans son atelier lavallois. Cette intervention a été complétée par une découverte commentée de plusieurs vitraux d'Alleaume ornant l'église de la commune reconstruite à la fin du 19^e siècle*.

* Le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne a édité en 2014 un dépliant gratuit intitulé « Laissez-vous conter l'église de Commer ». Ce document est disponible sur simple demande auprès de l'équipe du Pays d'art et d'histoire (02 43 58 13 05) ou téléchargeable sur le site www.chateaudesaintesuzanne.fr (rubrique Pays d'art et d'histoire/éditions).



Décembre 2014

Rencontre avec l'association de la pêche pour l'aménagement de WC au plan d'eau et favoriser l'accessibilité.

Repas du CCAS (rubrique "CCAS").





Pour des raisons de sécurité vis à vis de nos enfants, le conseil municipal a décidé en février dernier de mettre en sens unique le chemin de traverse (route de l'école)



Le très haut débit pour tous



Le Département met actuellement en oeuvre un plan très ambitieux de 21 millions d'euros pour offrir à tous les Mayennais et les acteurs économiques la possibilité d'accès à Internet dans les meilleures conditions de débit. Afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité du département, il poursuit ainsi une politique active d'aménagement numérique du territoire et enclenche la vitesse supérieure vers le très haut débit.

Dans notre commune, la mise en service d'une armoire reliée par une fibre optique aux réseaux des opérateurs, vous apporte l'internet très Haut Débit (au delà de 20 mégas, selon votre lieu d'habitation) et donc des services plus performants. Vous pouvez ainsi bénéficier des offres Haut Débit des opérateurs fournisseurs d'accès internet.

LES NOUVEAUX USAGES DE L'INTERNET HAUT DEBIT :

Vidéo en streaming, TV à la demande en HD, partage de photos, téléchargement instantané d'applications, jeux en réseau, recherche rapide d'information.

COMMENT BENEFICIER DES OFFRES HAUT DEBIT ?

1. Vérifier votre éligibilité au haut débit

A partir de votre numéro de téléphone fixe, ou de votre adresse, vous pouvez connaître toutes les offres possibles (débit, technologie, tarifs...) :

- information disponible sur le site www.degrouptest.com qui regroupe toutes les offres.
- information disponible sur les sites web des opérateurs fournisseurs d'accès internet (Bouygues télécom, Free, Orange, SFR...) ou en appelant leur centre de relation client : Bouygues télécom : 1064, Orange : 1014, Free : 1044, SFR : 1023.

2. Vous êtes éligible aux offres haut débit ?

Il faut contacter les opérateurs fournisseurs d'accès internet pour étudier leurs offres avec les nouveaux services (par exemple l'offre triple play : téléphone/TV/Internet).

Si vous êtes **déjà client ASDL**, vous pouvez vous connecter directement à votre compte client, sur le site de votre opérateur et souscrire en ligne à une nouvelle offre.

Recensement

Le recensement sur Commer s'est déroulé en février 2015

Nos deux agents recenseurs



Mr Buard



Mr Giffard

Notre coordinatrice



Mme Couilleaux

Suite au recensement, notre commune compte 1214 habitants.
Le chiffre officiel sera confirmé en 2017.

Un marché à Commer....

Annoncé lors des vœux du maire, un marché devait se mettre en place sur notre commune.
C'est chose faite, depuis le jeudi 19 mars 2015.

Le marché de Commer aura lieu chaque jeudi de 15h00 à 19h00 dans la rue du chemin de traverse (face à l'école) avec probablement une pause au mois d'août.

Vous pourrez y découvrir un primeur de fruits et légumes, un producteur de viandes, un fromager, un crêpier, un vendeur de bonbons et d'accessoires.
Nous espérons que d'autres commerçants nous rejoindront.

Cependant, la pérennité de ce marché, qui a été créé pour vous, dépendra de sa fréquentation.

Alors soyez nombreux à venir découvrir notre marché.



Groupement d'achat de fioul

Acheter son fioul en commun pour faire des économies, cela vous dit ?



Le principe est de faire partie d'un groupement d'achat.

Chaque personne demande le volume de fioul souhaité pendant l'année (en une ou plusieurs fois) et le groupement démarché plusieurs vendeurs de fioul pour avoir le meilleur tarif qui sera bien évidemment fixé en fonction du volume commandé.

=> Plus il y a d'adhérents avec des volumes importants et plus les prix seront espérés bas.

Si vous êtes intéressés ou si vous voulez avoir plus de renseignements, vous pouvez déposer vos coordonnées à la mairie ou envoyer un mail à m.delahaye@commer.fr.

Accessibilité



- En fonction des marges budgétaires, il est envisagé :
- de repeindre les passages piétons,
 - d'aménager des places pour personnes à mobilité réduite sur la commune (église, cimetière, salle des lilas)
 - d'équiper le plan d'eau de Commer (point d'eau avec toilettes + places de parking et passage jusqu'au plan d'eau pour personnes à mobilité réduite), en collaboration avec l'association de la pêche.

Site internet

www.commer.mairie53.fr

Le site internet dont la gestion était géré par l'AMF 53 change de configuration pendant le 1er semestre 2015.

Cette configuration entraîne des dysfonctionnements, nous travaillerons sur ces mises en forme au cours du 2nd semestre.

Veuillez nous excuser pour ce désagrément indépendant de notre volonté.

Nouveau site internet



Projet CIL

Projet d'ouverture d'un nouveau lotissement de plus d'une dizaine de parcelles situées sur l'ancien terrain "Drugeon" (entre la rue des tisserands et le lotissement des forges). Ce projet sera porté par le CIL.



Suite aux élections municipales de mars 2014, le Conseil Communautaire s'est réuni le samedi 12 avril, pour élire :

Le Président : Michel Angot (Maire de Mayenne)

Les 9 Vices Présidents :

- Hubert Moll, Vice-Président en charge des politiques de santé (Maire de St-Fraimbault),
- Florence Bar, Vice-Présidente en charge du Service à la personne et aux jeunes (Adjoint à Mayenne),
- Pierrick Tranchevent, Vice-Président en charge de l'environnement et des stratégies de coopération (Maire de Jublains),
- Jean-Pierre Le Scornet, Vice-Président en charge du développement culturel (Adjoint à Mayenne),
- Rémi Sonnet, Vice-Président en charge du Logement, du Transport et des infrastructures routières (Maire de Martigné),
- Maurice Boisseau, Vice-Président en charge du centre aquatique et de l'école intercommunale des sports (Maire de St-Baudelle),
- Guy Bourguin, Vice-Président en charge des finances et ressources humaines (Mayenne),
- Frédéric Bordelet, Vice-Président en charge du Tourisme (Maire de Moulay),
- Antoine Valprémit, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et des relations internes (Maire de Sacé).



Les membres du bureau : 26 membres représentent toutes les communes.

Mickaël Delahaye représente la Commune de Commer au sein de ce bureau.

Christelle Beaudouin et Mickaël Delahaye, élus de Commer, siègent au conseil communautaire.



Les commissions :

Elles préparent les projets de décision et les dossiers qui seront ensuite soumis au bureau puis au conseil communautaire.

Ces commissions sont ouvertes à tout conseiller municipal afin de renforcer les liens entre communes et communauté. Les conseillers municipaux de Commer participent aux commissions suivantes :

- Stratégie économique : Sandrine RAMBAUD
- Service à la personne, jeunesse : Aurore BIBRON et Denis MARCHAND
- Environnement, déchets, SPANC : Christelle BEAUDOUIN et Miguel CAMUS
- Prestation de services : Miguel CAMUS et Sandrine RAMBAUD
- Transport, logement et infrastructures routières : Miguel CAMUS et Raymond LELIEVRE
- Equipement sportif, école intercommunale des sports : Damien COUILLEAUX et Stéphane MANCEAU
- Comité de pilotage du projet de centre aquatique intercommunal : Sandrine RAMBAUD
- Finances : Mickaël DELAHAYE et Denis MARCHAND
- Tourisme : Daniel GERAULT et Carine MOREL
- Aménagement de l'espace : Christelle BEAUDOUIN et Carine MOREL
- Relations internes : Aline LEBRETON et Christelle BEAUDOUIN

La Communauté de Communes du Pays de Mayenne regroupe actuellement 20 communes.

A compter du 1er janvier 2016, la CCPM devrait fusionner avec la Communauté de communes de Le Horps – Lassay (CCHL)





LE HALL DOMINE ET MET EN SCÈNE TOUTES LES ACTIVITÉS SPORTIVES, LUDIQUES ET DE DÉTENTE

Projet engagé depuis 2011.

La vétusté des deux piscines de Mayenne, construites en 1947 pour la piscine d'été et 1976 pour la piscine couverte, et l'évolution des attentes du public ont amené la Communauté de communes à se lancer dans la construction d'un centre aquatique digne de son bassin de population.

La piscine actuelle de Mayenne est régulièrement fermée pour cause de mauvaise qualité de l'air et ne peut accueillir l'ensemble des scolaires de la CCPM. Ce projet a également pris en compte ceux de la CCHL dans les besoins.

Le coût (TTC): 13 347 388 €.

Les subventions : 3 347 000€ (l'Etat, la Région, le Département, l'Union Européenne).

Le coût de fonctionnement annuel estimé est entre 700 000 et 800 000 € (déficit actuel de la piscine de Mayenne : 500 000 €).

Le démarrage des travaux est prévu en juin/juillet 2015. Sans aléas, il faut compter 18 mois de travaux et une livraison début 2017.

Près de 16 000 m², c'est l'emprise totale du centre aquatique.

Le futur centre aquatique répondra aux attentes des différents publics qui utilisent régulièrement la piscine : les scolaires, les familles, les nageurs expérimentés et les associations sportives concernées.



ON TRAVERSE UNE PINÈDE POUR ARRIVER À UNE FORME DE CRIQUE PROTÉGÉE QUI DOMINE UNE PLAGE

Assainissement non collectif ou ANC : Système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement et l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Le SPANC a été instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui impose de contrôler les installations d'assainissement des habitations qui ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif. L'objectif est de restreindre les rejets des eaux usées sans traitement dans le milieu naturel.

Le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne a pour missions :

- le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des ouvrages, pour les installations neuves ou réhabilitées,
- le diagnostic et le fonctionnement pour les installations existantes,
- le contrôle pour les ventes.

Tarifs des prestations du SPANC :

Prestations	Tarifs 2015 (HT)
Examen préalable à la conception	40 €
Contrôle de la bonne exécution	60 €
Diagnostic de bon fonctionnement	90 €
Visite périodique	80 €
Visite en cas de vente	80 €

Le périmètre d'intervention du SPANC concerne l'ensemble de la Communauté de communes du Pays de Mayenne, soit les 20 communes. Un premier état des lieux a été fait en 2009 par le cabinet Bedar. Une actualisation a été faite en 2012 par le SPANC.

Communes	Superficie commune en km ²	Population Municipale 2011	Nbre d'installations répertoriées en 2009 (cabinet Bedar)	Nbre d'installations répertoriées en 2012
Commer	22,97	1 249	158	171
CCPM	345	28 589	2 590	2 754

Demande de subvention Agence de l'Eau – Aides "travaux de réhabilitation"

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionne à hauteur de 50 % les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif existants présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Après reclassification des installations d'après l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 fixant les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, 340 installations "non conformes" sont éligibles aux aides « travaux de réhabilitation » de l'Agence de l'Eau sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne (39 installations recensées sur Commer).

Cette liste des ANC éligibles servira de base à l'Agence de l'Eau pour attribuer les "aides réhabilitation" pour les particuliers (50 % du montant TTC des travaux plafonné à 8 000€ TTC) et la subvention "animation" à la Communauté de Communes (200 € par ANC réhabilité).

Des réunions publiques auront lieu courant du premier semestre 2015 pour présenter les prescriptions et modalités de versement de ces aides. Un courrier sera personnellement envoyé aux propriétaires concernés par ces aides.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 02 43 30 21 26.



Lancement des contrôles périodiques du bon fonctionnement des installations ANC

Par délibération du 19 janvier 2012, la périodicité des contrôles périodiques a été fixée à 5 ans (redevance 80 €). La CCPM a commencé ces visites en septembre 2014. Pour Commer, les visites commenceront début du semestre 2015.

Un courrier est envoyé à chaque propriétaire avant chaque visite d'un technicien du SPANC (2 à 3 semaines avant date de la visite) accompagné d'une fiche pour mieux comprendre votre installation.

Objet du contrôle :

- vérifier sur place le respect des prescriptions réglementaires en vigueur (notamment arrêté du 27 avril 2012)
- vérifier l'absence de risque avéré de pollution de l'environnement ou de danger pour la santé des personnes
- rappeler à l'usager les modalités d'entretien
- voir si votre installation est conforme ou « non conforme ». (Si celle-ci est « non conforme », elle est peut être éligible aux aides « travaux de réhabilitation » de l'Agence de l'Eau c'est-à-dire une aide potentielle de 50 % du montant TTC des travaux plafonnée à 8 000€ TTC).

La redevance incitative

Bilan 2014

L'objectif premier, qui était de réduire le volume de déchets résiduels, est atteint.

La redevance incitative a un réel impact positif sur les comportements et la collectivité dépasse de 10% les objectifs fixés lors de l'élaboration de la grille tarifaire 2014 : 1100 tonnes d'ordures ménagères collectées en moins sur les 11 premiers mois de l'année par rapport à 2013, ce qui représente 36kg par habitant. Sur cette même période, le tonnage du tri a lui augmenté de 20%.

Une nouvelle grille tarifaire pour la redevance incitative en 2015

A compter du 1er janvier 2015, la Communauté de communes du Pays de Mayenne met en place une nouvelle grille tarifaire pour la redevance incitative.

Pourquoi une nouvelle grille tarifaire ?

- La grille tarifaire 2014 avait été élaborée sur une estimation de 14 700 usagers mais en réalité, seulement 13700 factures ont été émises en 2014.
- Après une année de mise en service de la redevance incitative, il apparaît que les estimations sur lesquelles était basée la grille tarifaire n'étaient pas justes, engendrant ainsi un déficit du budget du service.
- D'autre part, les dysfonctionnements (possibilité d'accès sans utilisation de badge) rencontrés sur les conteneurs semi-enterrés et les dépôts sauvages observés sur l'ensemble du territoire ont également creusé le déficit.
- La collectivité se doit donc de maintenir une capacité d'investissement sur ce budget afin de réaliser les ajustements nécessaires comme le remplacement ou le déplacement de certains conteneurs.

Les objectifs de cette nouvelle grille sont d'équilibrer le budget du service de gestion des déchets en maintenant l'aspect incitatif de la redevance.

Quelles évolutions ?

- Augmentation uniforme de l'abonnement de 10 € pour l'ensemble des foyers, quelque soit le système de collecte utilisé : bacs individuels et conteneurs semi-enterrés.
- Augmentation du coût unitaire des dépôts ou des levées.
- Enfin, pour lutter contre les trop nombreux dépôts sauvages observés sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes a décidé d'instaurer un nombre de levées ou de dépôts minimum à réaliser dans l'année :
 - 9 levées minimum pour les bacs individuels,
 - 18 dépôts de 60 L pour les utilisateurs de conteneurs semi-enterrés.

Ainsi, la part variable se composera de ce forfait minimum obligatoire et des levées ou dépôts éventuellement réalisés au delà de ce forfait minimum. Les dépôts et levées continueront d'être comptabilisés et ceux effectués au delà du forfait minimum seront facturés à l'unité.



Grille tarifaire 2015 de la Redevance Incitative :

Pour les utilisateurs de bacs individuels

Composition du Foyer	Volume du Bac	Part fixe obligatoire = Abonnement annuel (hors levées)	Prix d'une levée	Nombre de levées minimum obligatoires dans l'année	Part variable minimum obligatoire	Simulations pour une année :		
						Abonnement + 9 levées par an (levées minimum obligatoires)	Abonnement + 12 levées par an (9 levées obligatoires + 3 supplémentaires)	Abonnement + 24 levées par an (9 levées obligatoires + 15 supplémentaires)
1 à 3 personnes	120 L	102,22 €	2,28 €	9	20,52 €	122,74 €	129,58 €	156,94 €
4 à 5 personnes	240 L	121,01 €	4,56 €	9	41,04 €	162,05 €	175,73 €	230,45 €
6 personnes et plus	340 L	146,62 €	6,46 €	9	58,14 €	204,76 €	224,14 €	301,66 €
Professionnels	660 L	214,94 €	12,54 €	9	112,86 €	327,80 €	365,42 €	515,90 €
	750 L	242,89 €	14,28 €	9	128,52 €	371,41 €	414,25 €	585,61 €

Pour les utilisateurs de conteneurs semi-enterrés

Type d'habitat	Volume du Tambour	Part fixe obligatoire = Abonnement annuel (hors dépôts)	Prix d'une levée	Nombre de dépôts minimum obligatoires dans l'année	Part variable minimum obligatoire	Simulations pour une année :		
						Abonnement + 36 dépôts par an (= dépôts minimum obligatoires)	Abonnement + 48 dépôts par an (36 dépôts obligatoires + 12 supplémentaires)	Abonnement + 96 dépôts par an (36 dépôts obligatoires + 60 supplémentaires)
Habitat grand collectif vertical	30 L	52,69 €	0,57 €	36	20,52 €	73,21 €	80,05 €	107,41 €
Autre type d'habitat	60 L	78,31 €	1,14 €	18 6 pour les résidences secondaires	20,52 € (6,84 € pour les résidences secondaires)	Abonnement + 18 dépôts par an (dépôts minimum obligatoires)	Abonnement + 24 dépôts par an (18 dépôts obligatoires + 6 supplémentaires)	Abonnement + 48 dépôts par an (18 dépôts obligatoires + 30 supplémentaires)
						98,83 € (85,15 € pour les résidences secondaires)	105,67 €	133,03 €

Facturation 2015

La facture 2015, qui sera éditée au printemps prochain, se composera de la partie variable 2014 (réalisée entre mai et décembre) et de l'abonnement 2015.

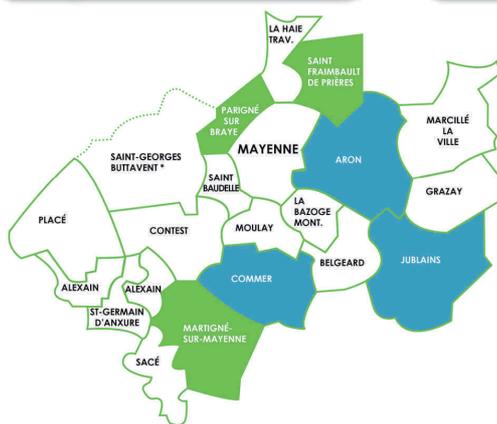
La partie variable 2015, incluant les dépôts ou levées obligatoires, sera présente sur la facture qui sera éditée en 2016.





Les points de collecte

Les déchetteries



► **Aron**
Route de Mayenne
Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 15h45 à 17h30.
Uniquement déchets verts, encombrants et gros cartons.

► **Commer**
Zone artisanale
Lundi de 16h00 à 18h00 (17h00*), samedi de 13h30 à 16h00 (15h00*).
Uniquement déchets verts, encombrants, ferraille, gros cartons et gravats.

► **Saint-Fraimbault-de-Prières**
Lieu-dit «Guelaintin»
accès RN 12
Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h30-11h45 et 13h30-15h30

► **Parigné-sur-Braye**
Lieu-dit «La Lande» accès RD 217
Lundi au samedi de 9h30-11h45 et de 13h30-18h30 (17h30*)

► **Martigné-sur-Mayenne**
Rue Béatrix
Lundi, mercredi, samedi de 9h30-11h45 et 13h30-17h30

► **Jublains**
Terrain de football
Lundi de 16h00 à 18h00 (17h00*), mercredi de 10h00 à 12h30 (12h00*), samedi de 14h30 à 18h00 (16h30*).
Uniquement déchets verts, encombrants, ferraille et gros cartons.

Les dépôts des particuliers en déchetteries ou dans les points de collecte ne sont pas comptabilisés dans le montant de la redevance incitative (apport maximum de 1,5m³ par jour).

* Horaires du 1er octobre au 31 mars

QUE DÉPOSER EN DÉCHETTERIES ?



Les agents des déchetteries vous guident, n'hésitez pas à faire appel à eux.

Pouvoir de Police

Les dépôts sauvages vont être sanctionnés.

En déposant des sacs de déchets ménagers dans les poubelles de la déchetterie (ou du point de collecte) non comptabilisés dans la redevance incitative, vous vous mettez en infraction formelle avec le règlement de la collecte des déchets qui prévoit les modalités de dépôt des déchets ménagers dans l'un des containers semi-enterrés mis à votre disposition sur l'ensemble du territoire de la CCPM ou dans votre bac à roulettes. Or, l'article R610-5 du Code pénal punit cette infraction d'une amende de 1^{ère} classe.

En déposant vos déchets, aux abords des containers semi-enterrés de la communauté de Communes du Pays de Mayenne, sur un trottoir, sur le site de la déchetterie, aux abords des colonnes de tri, vous vous mettez en infraction formelle. Les articles R632-1 et R635-8 du Code pénal prévoient des amendes de 2^{ème} et 5^{ème} classe dans les cas d'abandons d'ordures, matériaux ou autres objets en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative.

Les sanctions peuvent être de 150€ jusqu'à 1500€.

Le bureau communautaire du 6 janvier 2015 s'est montré favorable à l'opération de collecte et valorisation des pneus usagés agricoles. L'ensemble des communautés de communes de la Mayenne ayant indiqué leur intérêt pour cette opération, il convient à présent d'en préciser l'organisation technique et financière.



Convention de constitution d'un groupement de commande

Afin de réaliser l'opération, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture des prestations permettra par effet de seuil, de réaliser des économies importantes, une optimisation du service et garantira la cohérence de l'opération.

En conséquence, il est proposé à la CCPM d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres le Conseil départemental et les autres intercommunalités du département, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

Le groupement prendra fin au terme du dernier marché. Les marchés seront conclus pour une durée de cinq ans.

Le Conseil départemental assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un co-contractant.

Modalités

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle du Conseil départemental, sa présidence est assurée par le représentant du coordonnateur.

Convention de financement définissant les modalités du partenariat

L'opération sera financée par l'intercommunalité (32%), le conseil départemental (32%) et l'exploitant agricole (36%). Le coût total n'excèdera pas 110€ HT/tonne (sinon le marché sera déclaré infructueux) et c'est la collectivité, pour une question de compétence, qui devra assurer en direct le financement des prestations de collecte et traitement.

Les agriculteurs inscrits régleront directement la CCPM tandis que le conseil départemental versera une subvention sur justificatifs de dépense. Un partenariat définissant la prise en charge du financement des frais de transport et de traitement des pneus, sera mis en place à travers une convention de financement (coût maximum résiduel pour le budget annexe déchets de 6300€ HT).

Cette subvention sera versée à l'intercommunalité, sur justificatifs de dépense, à hauteur d'un montant maximum précisée dans la convention.

Organisation de la collecte

Les détails ne sont pas encore tous précisés, en voici les grandes lignes :

- Communication auprès des agriculteurs par la chambre d'agriculture de la Mayenne avec des inscriptions au mois de juin,
- Sélection des agriculteurs par la CCPM (départ à la retraite, etc.) si trop de candidats et validation des inscriptions,
- Collecte en octobre des pneus (déposés par les agriculteurs sur le site de Parigné) avec une organisation par les services de la CCPM.

Cette opération sera renouvelée en 2016 et 2017 selon les tonnages constatés. En 2015, un tonnage maximum de 150 tonnes sera affecté à la CCPM.

La CCPM a donné un avis favorable pour ce groupement de commande ainsi qu'au financement tel qu'il est proposé.





C'est le mandataire ATELIER CUB 3
(parmi 96 candidatures reçues pour le concours d'architecture)
qui a été retenu par le jury de concours.

Voir sans être vu

Le bâtiment est constitué d'une double peau, appelé « moucharabieh ». Elle permet aux praticiens et aux patients d'avoir une vue sur l'extérieur tout en préservant leur intimité vis-à-vis de la rue.

Un projet qui s'intègre dans son espace public

L'emplacement du projet en centre ville, le volume et l'architecture moderne du bâtiment offrent l'opportunité de répondre à des enjeux urbains importants : une restructuration de la place de l'Europe, laissant le bâtiment bien visible depuis la rue Jules Ferry, la mise en place de liaisons douces jusqu'au pôle.

Cette organisation permet de positionner au plus près les places de stationnement des personnes à mobilité réduite.

Si les discussions se poursuivent, on peut quand même distinguer les grands pôles du futur bâtiment :

- L'espace institutionnel avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'antenne locale de la maison de l'autonomie du conseil départemental, la radiologie occupe un second pôle et les dermatologues devraient eux aussi occuper un espace.

Se côtoieront également sur place des institutions, des médecins, kinésithérapeutes, infirmières, radiologues...

- Les espaces médicaux et paramédicaux seront répartis de manière à ménager la plus grande intimité possible entre espace public et les espaces de soins, où le patient est amené à se dévêtir.

Nous retrouverons bien évidemment des cabinets de médecins généralistes et les salles d'attente, ainsi que le pôle Infirmier.

La maison médicale de garde sera située à proximité des cabinets de médecins généralistes.

On pourrait retrouver deux orthophonistes, qui ont décidé récemment d'intégrer le projet du pôle santé.

Le coût est de 5 millions d'euros avec près de 2 millions de subventions.





De gauche à droite :

Emmanuelle GOUPIL
PS/MS,
Bérangère BEAUCLAIR
CE2,
Priscille LECHAT
CE1-CE2,
Christine LAMBERT
TPS-PS,
Emmanuelle MANCEAU
GS, *Directrice*



Manque: Mme DORAY Ségolène, qui assure le complément de service (mi-temps) de Mme Lechat en CE1-CE2.

Vanessa RACINE
CP le mardi et GS les jeudis et vendredis,
Loïc BROUSSEY
CM1-CM2,
Gaëlle ROCHER
CP,
Cécilia COCHET
CM1-CM2 les lundis, mardis et mercredis 1/2,

Effectifs :

Ouverture d'une septième classe en septembre 2014 - 174 élèves.

Projets, sorties:

Plusieurs projets sont prévus cette année.

Pour chaque classe, une sortie cinéma et une sortie spectacle auront lieu au cours de cette année 2014-2015.

Un projet basket est mis en place pour les CM. Les classes de la GS au CE2 vont à la piscine de Mayenne.

Une dumiste, Nathalie Nicolas, intervient pour un projet musique auprès des classes allant de la grande section au CE2.

Activités pédagogiques complémentaires :

Ces activités sont prises en charge par l'équipe enseignante. Elles ont débuté en même temps que les TAP, et ont lieu en même temps, les mardis et jeudis.

Plusieurs thématiques ou projets seront développés au cours de l'année, selon le choix de chaque enseignant (exemples: l'arbre à lire, théâtre, jeux mathématiques, bibliothèque...).

Infos pratiques

Ecole Jules Verne
Adresse : 16 chemin de traverse
Tél. 02 43 00 44 78

Horaires

- Du lundi au vendredi : 8h45 - 12h00 et 13h30 - 15h30
- Le mercredi : 9h00 - 12h00

Mail : ecole.publique.commer@wanadoo.fr

Site : <http://ecole.publique.commer.pagesperso-orange.fr/index1.htm>

Membres du bureau :

- Présidente : Christine Lambert (enseignante),
- Secrétaire : Emmanuelle Manceau (enseignante),
- Trésorière : Hélène Roy-Delanchy,
- Vice-présidente : Barbara Poirier,
- Secrétaire adjointe : Carole Messenger,
- Trésorière adjointe : Mélanie Hugon,

Portes ouvertes de la classe maternelle des TPS et PS (première inscription) le samedi 20 juin 2015 au matin.



Manifestations de l'amicale laïque de l'école de Commer pour l'année 2014-2015 :

- Tirage de la tombola le 5 décembre 2014 (cf photo du tirage)
- Couscous le 7 mars 2015,
- Fête de l'école le 21 juin 2015.

Les inscriptions pour les enfants nés entre 2005 et 2013 seront à faire avant fin mai

ADMR du Pays de Mayenne

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a le service qu'il vous faut !

L'association du Pays de Mayenne intervient sur votre commune de Commer.

Cette association est gérée par des responsables bénévoles.

Elle emploie actuellement :

- Une secrétaire administrative pour gérer les plannings
- 30 aides à domicile
- Un jardinier

Elle assure :

- l'aide à la personne et le maintien au domicile. L'employée aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, à la cuisine, aux courses, à la prise et au portage des repas. Elle accompagne dans les transports. Elle peut vous assister dans vos démarches administratives: formulaires à remplir, factures, rédaction de chèques, contact avec différents prestataires, services etc,
- le ménage, le repassage, la présence d'une aide vous libère du temps,
- les petits travaux de bricolage et de jardinage. Le jardinier assure les tontes de pelouse, la taille des haies, l'entretien des extérieurs. Il peut assurer de menues réparations,
- la téléassistance. Cet équipement permet de rester chez soi en toute tranquillité.

N'hésitez pas à contacter l'ADMR du Pays de Mayenne : 02 43 08 07 24 ou notre correspondante locale : Mme Meignan Danièle : 02 43 02 53 28



Le Comité des Fêtes

Bureau :

- Président : Daniel GERAULT (02.43.00.45.12)
- Vice président : Loïc JORRE (02.43.00.58.93)
- Secrétaire : Rémy HUBERT (02.43.00.45.20)
- Trésorier : Michel PIERRE (02.43.00.33.97)

Les Manifestations pour 2015 :

12 et 13 Septembre 2015 : Fête Annuelle
28 Novembre 2015 : Choucroute

Membres :

- Nathalie GERVOT (02.43.00.42.67)
- Sylvie LAUMONIER (02.43.00.70.60)
- Marie-Christine JORRE (02.43.00.58.93)
- Marie-Claude PIERRE (02.43.00.33.97)
- Sylvie HUBERT (02.43.00.45.20)
- Bruno GARNIER (02.43.00.42.67)
- Patrick LAUMONIER (02.43.00.70.60)

La saison de pêche 2014 a été très satisfaisante.

L'ouverture et les lâchers de truites ont été une réussite et en cours d'année de nombreux pêcheurs ont fréquenté le plan d'eau, souvent avec leur famille.

Le 22 Novembre 2014, après la fermeture de la saison de pêche, les membres de l'association ont procédé à la vidange annuelle du petit plan d'eau.

Le petit plan d'eau, interdit à la pêche toute l'année, sert uniquement au repeuplement du poisson.

Après avoir mis 90 kg de poisson en décembre 2013, (carpes, gardons et tanches) nous en avons pêché 350 kg 11 mois après. Bien que ce soit beaucoup de travail, surtout en préparation, pour nous c'est une réussite car après avoir remis 50 kg environ dans le petit plan d'eau pour reproduire en 2015, tout le reste a été déversé dans le grand plan d'eau pour son repeuplement.

Toute cette quantité de poissons est très appréciée pour l'association car cela

représente une économie non négligeable sur l'achat de poissons, qui comme comme beaucoup de choses, ne cesse d'augmenter.

Bureau :

- * Président d'honneur : Eugène Maignan,
- * Président : Maurice Deslais,
- * Vice Président : Jean Claude Font,
- * Trésorier : Daniel Chevalier,
- * Secrétaire : Daniel Lebranchu,
- * Trésorier adjoint : Michel Pierre,
- * Secrétaire adjoint : André Viol.

Membres :

Michel Angot - Gervais Barrier - Christophe Chevalier - Daniel Franger - Philippe Lemétayer - Christophe Vannier

Personnes à contacter :

- * Maurice Deslais :
7, rue des Acacias /53470 Commer
Tél : 02.43.00.45.11 / 07.86.41.74.92
- * Jean-Claude Font - Tél : 02.43.00.09.42
- * Daniel Lebranchu - Tél : 02.43.00.47.04

Dates à retenir :

- Samedi 16 Mai 7h : Lâcher 160kg de truites,
- Samedi 13 Juin à 7h : Lâcher 100kg de truites,
- Samedi 19 Septembre 8h : lâcher entre 100 et 130kg de truites.

La fermeture de la pêche pour la saison 2015 est fixée au dimanche 15 Novembre à 18h.



Vidange annuelle du petit étang le 22 novembre 2014

Anciens Combattants d'Afrique du Nord et autres conflits de COMMER

Président : Bibron Michel 02.43.00.43.07
 Vice Président : Belliard Guy 02.43.00.44.52
 Secrétaire : Giffard André 02.43.00.43.11
 Trésorier : Délogé Fernand 02.43.00.43.64

Nos manifestations publiques :

8 mai et 11 novembre : commémoration au monument aux morts généralement à 11h où nous aimerions voir plus de Commerois et Commeroises, ainsi que des enfants pour s'unir à nous afin d'honorer nos morts de la commune « Morts pour la France ».
 A l'avance, merci.

Nos manifestations privées :

Samedi 06 juin : Déjeuner grillades
 Samedi 07 novembre : Déjeuner entrecôtes



Commémoration du 08 mai 2014



Commémoration du 11 novembre 2014

Gym de Commer

Cours adultes :

Tous les mercredis soir à 20h30 à la salle des Lilas avec Vanessa.

- Tonification musculaire (modelage de la silhouette),
- Développement de la souplesse,
- STEP (une semaine sur deux)

Cours gym douce :

Tous les jeudi matin à 11h à la salle des Lilas avec Marie-Laure

- Stimulation et entretien musculaire, cardio-respiratoires
- Coordination
- Relaxation
- Travail sur l'équilibre et la mémoire

Cours enfants :

Tous les jeudis après-midi à partir de 17h30 à la salle des Lilas avec Marie-Laure (horaires selon l'âge de l'enfant).

- Eveil corporel et gym récréative pour les plus jeunes
- Exercices et jeux, danses diverses et variées, Créativité pour les plus grands



La cotisation est de 70€ pour tous les cours (ce prix est dégressif pour les enfants d'une même famille)

Il est toujours temps de s'inscrire en cours d'année, pour cela le tarif est revu. Vous avez deux séances d'essai pour vous permettre de vous rendre compte si cela vous plait ou non.

Contacts :

Compain Édith 02.43.00.44.80
 Lebreton Aline 02.43.30.29.71
 Brillet Agnès 02.43.00.36.73

Le Gala des enfants aura lieu le vendredi 19 juin 2015 à la salle des Lilas de Commer

Pour cette nouvelle saison 2014-2015 tant sur le plan des effectifs que sur le plan sportif, le club se porte bien et peut envisager l'avenir sereinement.

Au total, 26 adhérents se retrouvent chaque vendredi pour représenter la commune dans tout le département. Une progression continue depuis 3 saisons avec l'arrivée chaque année de jeunes joueurs. La nouvelle saison voit notre équipe fanion évoluer en première Division (dernier échelon avant le niveau régional) pour la 3ème année consécutive. En terme de comparaison avec les autres clubs du département, notre association occupe le 15ème rang sur environ 90 clubs au niveau des résultats sportifs.

A l'issue de cette phase aller de championnat, les résultats sont satisfaisants pour nos 4 équipes avec notamment l'excellent parcours de notre équipe C qui termine première de sa poule de D4. Elle obtient ainsi une montée en D3 amplement méritée. A noter également, le bon parcours en coupe de la Mayenne pour nos 3 équipes qui joueront prochainement les quarts de finale de leur catégorie (moins de 1600, moins de 1300 et moins de 1000 points).

Activités proposées :

- un championnat senior avec 4 équipes évoluant à différents niveaux (D1, D3, D4 et D5) et se déroulant le vendredi soir,
- un championnat individuel (critérium fédéral) pour les jeunes et les seniors qui comprend 5 journées sur la saison (Octobre à Mai) et se déroulant le dimanche matin,
- la coupe de la Mayenne pour différents classements,
- la coupe de doubles pour différents classements.

Entraînements :

Chaque mardi soir, de Septembre à Mai, à partir de 20h30 à la salle des Lilas. A noter également pour les non-licenciés qu'une session «découverte et initiation» est proposée chaque mardi par l'entraîneur du club, Sébastien Pouteau.

L'étoile bleue Tennis de table, c'est aussi un investissement de chaque adhérent dans la vie du club pour financer des projets (tombola, tournois...). Pour la saison prochaine, le club prévoit d'organiser en collaboration avec l'école Jules Verne le premier pas pongiste, compétition destinée aux enfants non-licenciés et scolarisés du CE1 au CM2. Chaque vainqueur participant aux finales départementales à Laval.

Le club tient également à remercier l'ensemble de ses partenaires :

- les sponsors privés, que vous retrouverez sur notre site Internet, pour l'aide qu'ils apportent au club dans l'achat d'équipements.
- la commune pour la mise à disposition de la salle des Lilas et le versement d'une subvention annuelle.

Pour finir, quel que soit votre niveau, si vous êtes intéressés par la pratique du tennis de table au sein d'un club, n'hésitez pas à nous contacter :

Président : Emmanuel JOUFREAU / Tél. : 06.61.78.43.97

Secrétaire/Trésorier : David MARTINEAU

Entraîneur du club : Sébastien POUTEAU

E-mail : tt_ebcommer@yahoo.fr

Site internet : tt-ebcommer53.sportsregions.fr



L'équipe A qui évolue en première Division (D1)

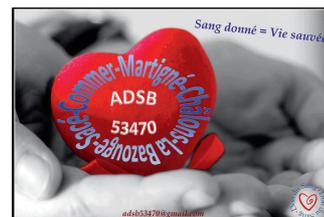


L'équipe C qui monte en D3

Une association pour le don de sang bénévole a été créée dans votre commune en Décembre 2012. Elle concerne les communes de Martigné sur Mayenne, La Bazouge des Alleux, Châlons du Maine, Sacé et Commer.

La création de cette association avait pour but de :

- Promouvoir au quotidien le don de sang bénévole,
- Recruter de nouveaux donneurs,
- Participer à l'organisation et l'accueil des collectes,



Voilà donc deux ans que les 16 membres de l'association, issus des 5 communes citées, s'efforcent de remplir au mieux ces missions.

Les évènements en 2014 :

- la Marche de Mai et le passage des Motards,
- le dimanche 11 Mai dernier, l'ADSB 53470 a organisé sa première "Marche de Mai" pour le Don du Sang : on a pu voir, en matinée, une centaine de personnes, petits et grands (de 4 à 84 ans), parfois déguisés, découvrir à pied le bourg de Martigné. Puis, en famille, entre amis, tout ce petit monde a pique-niqué près du terrain de foot en attendant, dans la bonne humeur le passage des "Motards ont du Cœur" dans l'après-midi.

Cet évènement a permis à l'Association de recueillir des fonds pour son fonctionnement (timbres, photocopies...etc.) tout en faisant la promotion du Don du Sang et en partageant bien sûr un moment convivial !

L'Association tient à remercier le Club de Foot et le Comité des Fêtes de Martigné pour leurs contributions respectives à la réussite de l'évènement.

Les Collectes de 2014 :

Au vu des 2 premières collectes organisées par l'Association en 2013 (plus de 60 dons par collecte), l'EFS (Etablissement Français du Sang) avait programmé 5 collectes en 2014 avec la présence de 2 médecins. L'initiative a "payé" :

Les 5 collectes organisées en 2014 ont ainsi pu accueillir 200 donneurs dont 88 venus donner leur sang pour la 1ère fois ! Au final nous comptabilisons 66 dons en moyenne par collecte, un bilan très positif.

Merci à tous, continuez à donner et à mobiliser autour de vous : Le Sang, c'est la Vie !

Forum des Associations à Martigné :

Moment convivial, cette année c'est l'ADSB qui « tenait le Bar » et ses membres tiennent à en remercier les autres associations car la vente de café et boissons au cours de la journée a permis de récolter des fonds non négligeables. Une petite tombola a permis à un donneur régulier (médaillé lors de la dernière AG) de gagner le sac à dos « EFS ».

=> En route vers 2015 :

* Les Collectes de 2015 : A noter dans vos agendas !

Elles auront lieu à la salle polyvalente de Martigné-sur-Mayenne de 15h à 19h :

Lundi 8 Juin

Mercredi 2 Septembre

Vendredi 6 Novembre

Pour nous contacter :

M. Bernard ROUSSEAU : 06.27.13.79.48

adsb53470@gmail.com

<http://adsb53470.e-monsite.com/>

* L'Assemblée Générale a eu lieu le 30 janvier 2015,

* Les Motards ont du coeur sont passés le 19 avril 2015,

* La Marche aura lieu le dimanche 31 Mai : Nous marcherons cette année sur les sentiers de Commer.

* Et d'autres projets encore...

L'association espère suivre l'action départementale « Ecole » en intervenant dans les écoles auprès des cours moyens, la sensibilisation des jeunes restant un des points majeurs.



L'association « Arts et découvertes du Pays de Mayenne » vous propose de venir découvrir les arts du cirque sous différentes approches et formules.

Notre activité est ouverte aux enfants dès l'âge de 3 ans en périscolaire et dès l'âge de 6 ans pour les stages.

Vous pourrez y pratiquer presque toutes les disciplines présentes dans le cirque nouveau.

N'hésitez pas à aller jeter un œil sur notre site : <http://explorationcircus.free.fr>

L'association organisera son vide grenier le dimanche 31 mai 2015.

Elle a aussi réalisé un stage cirque en février et son loto annuel le 22 mars dernier

Le bureau est constitué de Mme Morin présidente de l'association et de Mme Fortin secrétaire comptable de l'association.

Etoile Bleue - Section Tennis

La section de l'étoile bleue a repris des couleurs en 2014. Quarante-quatre adultes et vingt enfants de moins de 14 ans ont acquitté leur cotisation.

L'assemblée générale s'est déroulée le 27 mars 2015 à la salle de la mairie. Etaient invités tous les adhérents évidemment et tous les Commerois qui ont l'intention de pratiquer le tennis en 2015. A la fin de cette assemblée générale s'est constitué un nouveau bureau.

En 2014, des cours pour enfants et adultes ont été proposés gratuitement. Cette année, il en sera de même (sauf ennui de santé). Ils se dérouleront du 1er dimanche de mai de 11h à 12h au dernier dimanche de juillet. Il est conseillé de venir en famille : parents et enfants.

Le club en 2015 devrait mettre à disposition des raquettes pour enfants (en prêt). Un tournoi pour adultes hommes/femmes et enfants sera organisé en juin. En 2014, tous les enfants ayant participé à ce tournoi ont été récompensés.

Le système de réservation du court a bien fonctionné jusqu'à fin juillet. Ensuite, ce fut le néant. Pourquoi ?... Il est rappelé que pour avoir accès au court, il faut avoir acquitté une cotisation : 5 euros pour les moins de 14 ans et 10 euros pour les autres. Vous pourrez, comme en 2014, prendre votre adhésion au café « Chez Sam ».

Nous tenons à remercier M. Pinson ainsi que M. Boittin de leur investissement depuis de nombreuses années au sein de notre association.



Bureau :

- * Président : Manceau Stéphane
- * Vice président : Charles Didier
- * Trésorier : Planchard Bernard
- * Vice trésorière : Pillais Gaëlle
- * Secrétaire : Johan Marie-Odile

Membres :

- * Mézières Arnaud (cours de tennis)
- * Pinson Christian (cours de tennis)
- * Lemoine Jerome

“Chez Papy” est une association qui a pour but de développer la culture, la musique, l'écologie, l'agriculture biologique, et le développement durable en milieu rural. Elle organise une journée festive : des animations l'après-midi à partir de 14h00 et un festival le soir qui se terminera à 4h00 du matin.

Chez Papy, nous avons la volonté de :

- favoriser l'autonomie et responsabiliser les futurs adultes,
- enrichir et développer la vie sociale,
- dynamiser la commune,
- préserver l'environnement,
- développer la culture et le spectacle vivant en milieu rural.

Le Papy Village et les Animations



Le Papy-Village regroupe plusieurs associations sportives et culturelles du territoire de la Haute-Mayenne afin de mettre en place des ateliers et des animations pour les enfants. C'est aussi pour ces associations une occasion de se faire connaître.

Nous mettons en outre des panneaux à leur disposition afin qu'elles puissent se présenter. Ces animations ont lieu en plein air de 14h00 à 19h00. Nous accueillons aussi une troupe de spectacle de rue.

Et puisque le festival Chez Papy est aussi un festival dans lequel le développement des actions éco-responsables est étroitement lié au développement économique, cette année, nous vous présenterons plusieurs entreprises locales qui défendent leurs valeurs, qui sont aussi les nôtres, et que nous mettrons sous les projecteurs pour les faire connaître et les soutenir.

Des emplacements sous des barnums seront proposés à la location afin de faire connaître leurs activités à plus de 2 000 festivaliers de Mayenne et d'ailleurs... (pour toute information complémentaire sur nos stands à la location, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : communication@chez-papy-festival.fr)

Les Concerts



L'équipe de la programmation du festival Chez Papy reçoit tous les jours, de nombreuses demandes de groupes qui souhaitent participer à l'édition 2015. Tous, plus talentueux les uns que les autres, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de tous les sélectionner. Nous remercions chaleureusement ces artistes et nous vous demandons de continuer à nous solliciter, toutes vos demandes sont étudiées et chaque année la programmation change, donc, qui sait ?

À votre demande, nous avons voulu conserver le côté éclectique de la programmation 2013 qui a eu beaucoup de succès. Notre équipe est sur le terrain et vous informera jour après jour, des nouveaux arrivants sur l'affiche de l'édition 2015.

Aussi, lors de la première édition, un tremplin a eu lieu pour 4 groupes mayennais, leur permettant de faire connaître leur musique dans des conditions professionnelles. Le gagnant du tremplin 2012 John Del Management a fait l'ouverture de l'édition 2013. L'équipe vous propose de renouveler l'expérience pour l'édition 2015.

De nombreux participants sont recensés et nous vous informerons très vite de la date de l'évènement.

Les bénévoles



« Aller toujours plus haut », tel est notre devise ! Chaque année, vous êtes nombreux à participer à l'organisation du Festival Chez Papy. Année après année, l'équipe des bénévoles évolue pour diversifier les expériences et apporter de nouvelles idées. Nous sommes tous des bénévoles et nous avons tous la volonté d'organiser un festival qui nous ressemble. Rires et liens forts sont garantis alors rejoignez-nous, nous en voudrions toujours plus (page accueil, rubrique bénévoles).

Afin de préparer le festival tout au long de l'année, nous avons constitué une équipe de choc bourrée de talents. Ces bénévoles sont des professionnels du spectacle mais pas seulement. Certains sont chargés de développer la culture française dans des associations de Haute-Mayenne ou infographistes, d'autres sont infirmiers ou employés dans l'événementiel et d'autres se frottent au développement de leur propre entreprise. Un panel diversifié pour un festival engagé.

Contacts et accès :

Association "Chez Papy" - Les Caves - 53470 Commer

Président : Méhdi Gauthier

06.30.82.22.24 - contact@chez-papy-festival.fr

Responsable Administration et Finances : Coralie Defours

06.73.19.09.96 - Comptabilité@chez-papy-festival.fr

Responsable Communication : Sabrina Perez - 06 12 91 49 75

Communication@chez-papy-festival.fr

Site internet : <http://www.chez-papy-festival.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Chez-Papy-Festival/>

Rendez-vous le
samedi 29 août 2015
pour la 3^{ème} édition du
festival "Chez Papy".

Comment Venir :

Adresse :

Festival Chez Papy
Le Petit Vaugaron
53470 Commer

Coordonnées GPS :

+48° 14' 2.30" N
-0° 36' 19.04" E

Créée en 1947, notre association continue d'évoluer malgré la difficulté à trouver des bénévoles. Grâce à la motivation et les efforts des membres du bureau ainsi que nos bénévoles, notre club va toujours de l'avant.

C'est pourquoi nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'activent pour la réussite de nos projets.

Les faits marquants de l'année 2014

L'évolution significative de l'école de foot commeroise qui compte actuellement 33 enfants licenciés avec une équipe de U7, deux équipes de U9 et une équipe de U11.

Réouverte depuis 3 ans, le nombre d'enfants inscrits ne cesse d'augmenter.

Pour tout renseignement prendre contact avec Mr Pillais Jean-François.

Autre fait, depuis septembre 2014 les séniors ont retrouvé leurs infrastructures après la rénovation du terrain, la mise en place de bancs de touche, le remplacement des filets et des mains courantes etc...

Autre fait marquant, le départ de Mickaël Delahaye qui était chargé de communication, qui est parti vers d'autres responsabilités et que tout le Club remercie pour son énorme travail, son implication et tout ce qu'il a apporté au Club tout au long de ces saisons passées parmi nous.

Du côté sportif

* Equipe A : managée par Olivier Hardy qui est aussi le nouveau chargé de communication et Alain Sallard, pointe à la 7^{ème} place a pour objectif de se maintenir en 3^{ème} division district.

* Equipe B : dirigée par Jean-Michel Thuault qui est aussi l'entraîneur des séniors et Eric Leblanc, pointe à la 6^{ème} place du championnat en 5^{ème} division district a pour objectif de grimper sur le podium.

Enfin, notre nouveau site internet www.ebcommer.footeo.com avec encore plus de fonctionnalités et de praticité pour la gestion du Club.

Le site est aussi victime de son succès avec un peu plus de 52000 visites depuis sa création.

Le mot de la fin sera un grand Merci à vous amis (bénévoles, arbitres, sponsors, municipalité, joueurs, parents etc...) car sans vous notre Club aurait du mal à exister.

Pour contacter le Club

- Jean-Pierre Roche, Président, Tel: 02.43.00.44.29
- Olivier Hardy, Chargé Communication, Tel: 02.43.02.52.36



L'objectif de l'association est l'expérimentation de danses de salon et la participation de ses adhérents à des sorties détente et culturelles.

L'assemblée générale a eu lieu le 13 Janvier 2015.

L'association compte 36 adhérents et est ouverte à toute personne ayant acquitté sa cotisation de 14€.

Très bonne ambiance et participation de chacun pour apporter de nouvelles propositions. L'année 2015 compte le même nombre d'adhérents.

Le bilan financier est équilibré et de ce fait, comme les autres années, aucune subvention n'est demandée à la commune. La salle est mise à disposition gratuitement par la municipalité. Les cotisations et les frais sont couverts par les adhérents.

Un week-end de 2 jours a été organisé en Suisse Normande les 17 et 18 Mai 2014 :

- Visite d'un jardin contemporain à Athis dans l'Orne
- Randonnée pédestre l'après-midi à Clécy et visite du village
- Soirée théâtrale au Château de Pontécoulant
- Pont d'Ouilly
- Ballade à la Roche d'Oëtre
- Barrage de Rabodanges et pour terminer le week-end, balade en bateau sur le lac de Rabodanges

Les projets de sorties 2015 sont à l'étude.

L'association fonctionne en toute convivialité et avec la participation de tous.

Présidente : Marie Thérèse BOITTIN

Trésorier : Eric MARGUET

Secrétaire : Daniel BOITTIN

Bureau : 8 membres

Contacts :

Tél : 02.43.00.07.27

Mail : boittin.marietherese@wanadoo.fr



Famille Rurales

Année 2014 dans l'ensemble satisfaisante, dommage que nous n'avons pas plus de commérois à y participer. Les cours de cuisine et d'art floral sont ouverts à toute personne de la commune et hors commune possédant la carte de Familles Rurales.

Pour 2015 un nouveau cuisinier et une nouvelle fleuriste interviennent.

Pour les inscriptions, vous pouvez contacter :

Marylène DESLAIS 02.43.00.45.11

Année 2015 - Cours de cuisine

Salle des Lilas à 20h00 :

- Mardi 2 Juin,
- Mardi 22 Septembre,
- Mardi 3 Novembre,
- Mardi 1er Décembre.



Année 2015 - Art Floral

Salle des Lilas à 20h00 :

- Jeudi 28 Mai,
- Jeudi 8 Octobre,
- Lundi 14 Décembre.





Une nouvelle association est née à COMMER le 7 novembre 2014 ayant pour nom Association Aides et Initiatives Commeroises.

Celle-ci regroupe des bénévoles qui ont une aspiration commune, celle de développer des services auprès des habitants de COMMER afin de dynamiser la vie communale.

Un bureau s'est formé. Voici sa composition :

- * Président : Yann BEGUEL
- * Vice-présidents : Nathalie GERVOT, Pascal BOURCIER, Janine GIFFARD
- * Secrétaire : Annabelle FOUQUET
- * Secrétaire Adjointe : Laëtitia DELLIERE
- * Trésorier : Emmanuel MORIN
- * Trésorière Adjointe : Alicia JENNESSON

L'association a défini plusieurs objectifs qui sont les suivants :

- Créer du lien social,
- Développer l'accès à la culture,
- Animer la vie communale en proposant divers services de proximité à la population.

L'association est déjà à l'œuvre puisqu'une soirée théâtrale, avec la troupe Noriol de LOIRON, a eu lieu le samedi 14 mars 2015 à la salle des lilas de COMMER.

Près de 180 personnes y ont assisté.

À noter qu'une autre soirée théâtrale se déroulera le 24 octobre prochain.

La seconde action de l'association se concrétise par l'ouverture d'une épicerie associative en partenariat avec le magasin 8 à Huit de MARTIGNE-SUR-MAYENNE trois jours par semaine aux horaires suivants :

- * Le mardi de 10h00 à 12h00
- * Le vendredi de 18h00 à 19h00
- * Le dimanche de 10h00 à 12h00



L'épicerie va proposer des produits de premières nécessités hors boissons alcoolisées et souhaite développer un service de livraison pour ceux qui en feront la demande une sorte de « drive rural ».

L'épicerie va aussi être un lieu d'échanges, de service de proximité et de lien social puisqu'elle va permettre de déposer des petites annonces, d'orienter et de conseiller les personnes pour s'adresser à différents organismes tels que la caisse primaire d'assurance maladie, la caisse d'allocation familiale...

Au sein de cette épicerie se trouvera également une Give Box sorte d'armoire où les habitants seront invités à déposer tous les objets, vêtements (en bon état) dont ils n'ont plus l'utilité.

En échange, ils pourront y reprendre ce dont ils auront besoin. Ce concept permettra de redonner une seconde vie à des objets ou vêtements.

Et enfin, il sera possible d'emprunter des vélos mis à disposition gratuitement.



D'autres projets vont au fur et à mesure se greffer notamment la mise en place d'un covoiturage pour ceux qui le souhaitent ou bien encore un concours photos sur les plus beaux paysages de COMMER via le groupe Facebook « commer s'entraide ». Les gagnants du concours seront ceux dont les photos ont été les plus likées et se verront remporter des places de cinéma.

L'association invite toutes les personnes qui souhaitent s'investir en fonction du temps disponible qu'elles ont à nous rejoindre et apporter de nouvelles idées.

Etre bénévole, c'est tout simplement rencontrer d'autres membres dans un esprit d'échange et de convivialité pour partager des idées communes.

L'association sera très prochainement reconnue d'utilité publique, il sera possible de faire des dons qui permettront d'obtenir des déductions fiscales.

Vous pouvez suivre toute l'actualité de notre association sur le groupe Facebook, « [Commer s'entraide](#) »

Nos coordonnées :



Association Aides et Initiatives Commeroises
2 rue des Acacias
53470 COMMER

afaicommer@gmail.com

Tél : 06.49.66.81.96

Cette association bénéficie d'un don du Maire équivalent à 10% de ses indemnités comme il s'y était engagé lors de la campagne électorale



*Soirée théâtrale avec la compagnie Noriol de LOIRON
du samedi 14 mars 2015*

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PRESIDENT
Le Maire
Mickaël DELAHAYE

VICE PRESIDENTE
Mme Jeanine GIFFARD

Collège des élus municipaux

Mme Christelle BEAUDOUIN
Mme Josiane COUILLEAUX
M. Loic JORRE
M. Stéphane MANCEAU

Collège des personnes représentantes de la société civile

1 représentant des Associations Familiales UDAF
Mme Jeanine GIFFARD

1 représentant des Associations de Personnes Agées et de Retraitées
Mme Antoinette RUBLIER

1 représentant des Associations de Personne Handicapées
Mme Gisèle TERAU

1 représentant des Associations de Lutte contre l'Exclusion et pour l'insertion
M. Yvan ZIMMERMAN

Suite à l'invitation du CCAS et de la municipalité de COMMER, près de 60 convives se sont retrouvés le samedi 6 décembre 2014 à la salle des lilas.

Le Maire Mickaël DELAHAYE a exprimé son bonheur de partager ce moment avec les convives et a présenté le nouveau bureau du CCAS pour cette mandature.

Ensuite, l'assemblée a savouré le repas confectionné par le restaurant local « Chez Sam ». La fin de journée s'est déroulée dans un contexte ludique mêlant jeux de cartes et danses avec une partie musicale brillamment animée par Mr Auguste DEROUET, l'un de nos doyens de 91 ans.

Il convient de remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pendant cette journée ainsi que l'établissement « Chez Sam » pour la qualité de sa prestation.

CCAS



Repas du CCAS du 06 décembre 2014

Nom		Activités	Coordonnées
ARTY'GRAPHISM	Mme LE BERRE Josette	Conception graphique sur tous supports, conseils en image, toute communication par l'objet et formateur consultant transport	2 rue des Vallées Tél : 02 43 04 63 96 06 16 17 59 57 Fax : 02 43 08 86 93
Atelier d'encadrement	Mme BOURGOIN Colette	Encadrement	Tél : 06 77 38 28 19
Boulangerie	M et Mme MARTINEAU	Boulangerie Pâtisserie Confiserie et Accessoires	58 rue des Tisserands Tél : 02 43 08 00 04
Chambres d'hôtes	M. GUIDAULT Gérard	Chambres d'hôtes	Tél : 02 43 00 44 30
FL ENTREPRISE FOUCHER	M. FOUCHER Laurent	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Plombier Chauffagiste Vente Sanitaire Chauffage	ZA du bas Marboue Tél : 02 43 00 45 25 Fax : 02 43 00 95 37
Chez Sam	M. LAUMONIER Samuel	Bar, tabac, débit de boissons, repas occasionnels, dépôt de journaux et de gaz, petite confiserie, vente de boissons à emporter	8 rue des Tisserands Tél : 02 43 00 44 60
Charpente couverture	M. LAUNAY Pascal	Charpente couverture	Tél : 02 43 04 42 48 06 80 30 29 05
Coutures et retouches	Mme HEURTIER Colette	Coutures et retouches	Tél : 02 43 04 08 39
CREA'TIF Salon de coiffure	Mme CHAMARET Cathy	Coiffure vente de parfumerie	36 rue des Tisserands Tél : 02 43 00 44 11
Ebéniste	M. HARDY Antoine	Ebéniste	Tél : 02 43 00 00 94
Electricité Générale	M. GUYON Thierry	Travaux d'installation électrique	16 rue du Stade Tél : 02 43 04 44 37 Fax : 02 43 04 35 24
ENSEIGNES 53	M. BROUARD Philippe	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Gautrais Tél : 02 43 00 46 71 Fax : 02 43 00 48 12
Entreprise de Maçonnerie	M. LOUTELLIER Jérémy	/	Tél : 02 44 29 50 51 06 44 24 03 26
Entreprise Travaux Agricoles	M. BIBRON Michel	Entreprise de travaux agricoles et location de matériel agricole travaux publics	La chapelle aux Francs Tél : 02 43 00 94 33
FRED INFO@ND CLIC	M. THERREAU Frédéric	Informatique	Tél : 06 81 38 83 73
Garage DALIBARD	M. DALIBARD Christian	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	3 rue de la Chapelle Tél : 02 43 00 44 40
Garage BEAUDOIN Automobiles	M. BEAUDOIN Philippe	Réparation et vente de tous véhicules motorisés, carrosserie, peinture	6 rue des Acacias Tél : 02 43 04 52 44
Magnétiseur	M. DALIBARD Didier	Magnétiseur	Tél : 02 43 00 43 47
SPIT BIKE Matériel sport, loisirs (fabrication, gros)	SPIT BIKE	Commercialisation de vêtements sportifs personnalisés	Le Haut Marboue Tél : 06 61 05 75 69
Musique, chants (leçons)	M. SEILLERY Christophe	Musique, chants	Tél : 02 43 03 84 68
Musique cours	M. BOSSUET François	Musique, cours	Tél : 02 43 49 91 19 06 84 84 48 10
Ostéopathe	M. QUENTIN Jean François	Ostéopathe	35 rue des Tisserands Tél : 07 82 88 55 18
Pomme de terre (Vente à la ferme)	M. GIRAULT Jean Michel	Producteur Vendeur	Tél : 02 43 00 44 47 06 89 71 62 83
Transport routier	M. PIVETTE Roger	Livraison colis express et transports de marchandises toutes distances	29 Rue Des Tisserands Tél : 02 43 04 44 12 Fax : 02 43 00 49 16
Electricité, Plomberie, Pose cloisons sèches...	M. COMPAIN Bertrand	Electricité, Plomberie, Pose cloisons sèches, Carrelage, Faïence, Maçonnerie, Réparation, Toitures	La Touche Tél : 02 43 00 44 80 06 79 70 59 38
Enseigne Elca Distribution	M. LEDAUPHIN Eric	Achat vente et revente accessoires pour animaux de compagnie et marchandises diverses	9 rue des Acacias Tél : 02 43 00 24 95

Cette page a été réalisée à partir des pages jaunes de l'annuaire, base de données de la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie). Si vous constatez des erreurs ou des oublis, merci de contacter la mairie au 02 43 00 45 30

Cette page a été réalisée à partir des pages jaunes de l'annuaire, base de données de la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie).

Si vous constatez des erreurs ou des oublis, merci de contacter la mairie au 02.43.00.45.30.

Les Agents communaux

Service Technique et Espaces Verts



Bastien CHOLET



Daniel DUPIN



Thomas GANDAIS

Les employés communaux

SECRETARIAT

02 43 00 45 30



Gwenaëlle THERREAU



Béatrice DOUHET

Ecole Jules Verne

02 43 00 44 78



Thérèse BOURCIER



Angèle PELLIER

Service Restauration scolaire

02 43 00 45 31



Fabienne RAIMBAULT

Agence Postale

02 43 00 83 39



Marie Claude DESLAIS
Heures ouverture
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et
samedi : de 9h30 à 12h
Vendredi : de 15h à 17h30



Heures ouverture

Mairie de COMMER

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h30
Samedi de 9h30 à 12h

Email : accueil@commer.fr

Fax : 02 43 00 70 53

<http://www.commer.mairie53.fr>

Service Animation et Jeunesse

Garderie : 02 43 00 44 78

ALSH : 02 43 00 45 30



Florent SEVIN



Thomas LETOURNEUX



Justine PAILLARD

Gestion des salles



Carole MESSAGER
en remplacement de Laetitia
HAMARD
(en congé parental)

Ménage



Patricia GESBERT



En 2015 on vote !

Rappel des modalités pour voter :



1- Pour pouvoir voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales (être inscrit sur liste électorale avant le 31 décembre 2014).

L'inscription sur les listes électorales se fait toute l'année avant le 31 décembre. Il suffit de se présenter personnellement à la mairie, muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) et d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité).

2- Vous devez présenter obligatoirement un justificatif d'identité, et ce même si nous vous connaissons. C'est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 1000 habitants depuis 2014.

Les documents permettant de prouver votre identité dépendent de votre nationalité.

Pour justifier de votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)



Elections régionales les 6 et 13 Décembre 2015



Les bénévoles vous accueillent 2 fois par semaine :

- Le mercredi de 17h00 à 18h00
- Le samedi de 10h30 à 12h00

Tél 02.43.03.94.26.



Responsable : Anne-Pascale GABRIEL-CHARRIER, responsable de la bibliothèque intercommunale - tél. 02.43.11.19.81.

L'inscription et le prêt sont entièrement gratuits.

Choix de livres en tout genre renouvelés 3 fois dans l'année :

- Des livres adultes : des romans, policiers, Science fiction, biographies, documentaires, livres en gros caractères, bandes dessinées adultes ...

- Des livres enfants : des albums, contes, bandes dessinées, romans, documentaires.... Parfois, il y a même des animations : lectures à haute voix, séances de jeu, spectacles...

Depuis toujours, la bibliothèque de Commer fait partie prenante du réseau lecture du Pays du Mayenne avec les 12 autres lieux de lecture qui gravitent autour de la médiathèque de Mayenne « Le Grand Nord » mettant 133 000 documents à votre disposition.

Toutes ces bibliothèques sont complémentaires, grâce en partie à l'informatisation du réseau. Les livres de toutes les bibliothèques sont accessibles pour tous les inscrits, quel que soit le lieu d'habitation. Un lecteur de Jublains peut demander une nouveauté de la Médiathèque de Mayenne ou du point-lecture de Sacé. Une navette intercommunale circule chaque semaine sur le territoire pour répondre à ce type de demande.

Autre avantage du réseau, les lecteurs peuvent ramener un livre dans la bibliothèque de leur choix, quel que soit le lieu d'emprunt.

Pensez à faire vos réservations, c'est gratuit !



Mairie de Commer

2 rue des Acacias
Tél : 02.43.00.45.30
Fax : 02.43.00.70.53

Mail : accueil@commer.fr
Site : www.commer.mairie53.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 14h00-17h30
Samedi : 9h30-12h00

Agence Postale

2 rue des Acacias
02.43.00.83.99

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi :
9h30-12h00
Vendredi : 15h00-17h30

Bibliothèque

(aux heures d'ouverture)
41 rue des Tisserands
02.43.03.94.26

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 17h00-18h00
Samedi : 10h30-12h00

Assistants maternelles

Antenne Solidarité
67 bis, rue Paul Lintier
53100 Mayenne
02.43.04.12.39

La liste des assistantes maternelles est disponible en mairie ou sur le site assistantsmaternel53.fr

Cantine

2 rue des Acacias
02.43.00.45.31

ALSH

(centre de loisirs)

02.43.00.45.30
2 rue des Acacias

Mercredi, petites vacances scolaires et juillet

Ecole Jules Verne

Rue des Tisserands
(Chemin de traverse)
02.43.00.44.78

Horaires de classe :

8h45-12h00 et 13h30-15h30
Sauf le mercredi :
9h00-12h00

Presbytère

1 rue des Tisserands
02.43.00.45.29

Point de collecte

zone d'activités

Ouverture :

1er avril au 30 septembre :
Samedi 13h30-16h00 et
Lundi : 16h00-18h00
1er octobre au 3 mars
Samedi : 13h30-15h00 et Lundi 16h00-17h00

Enlèvement des déchets

Tous les jeudis matin
A partir du 1^{er} juin 2015, enlèvement le mercredi

Utilisation d'engins bruyants

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-19h30
Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00

Tarifs Eau Potable 2015

	Désignation	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Exemple consommation 120m3
Part délégataire (STGS)				
Part Fixe (€ HT/AN)	Abonnement ø 20 (ordinaire)	55,30 €	54,92	55,3
	Abonnement ø 40	78,54 €	78,00	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation de 0 à 200 m3	0,812 €	0,807	97,44
	Consommation de 201 à 1000 m3	0,745 €	0,740	
	Consommation au-delà de 1000 m3	0,687 €	0,682	
Part collectivité (SIAEP)				
Part Fixe (€ HT/AN)	Abonnement ø 20 (ordinaire)	49,12 €	49,12	49,12
	Abonnement ø 40	49,12 €	49,12	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation de 0 à 200 m3	0,590 €	0,590	70,8
	Consommation de 201 à 1000 m3	0,590 €	0,587	
Suppression de la tranche au-delà de 1 000 m3 au 01/01/2015	Consommation au-delà de 1000 m3	0,590 €	0,584	
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0,035 €	0,0340	4,2
	Fonds départemental (€/m3)	0,287 €	0,2866	34,39
	TVA	5,50%	5,50%	17,09
TOTAL TTC/120m3				328,34 €
TOTAL TTC/m3				2,74 €

Tarifs Locations Salles

TARIFS LOCATIONS Salle des Lilas	Commune	Hors Commune
Location salles (2 salles+cuisine+chauffage)	240 €	360 €
Lendemain	40 €	40 €
Réunion Information Du Lundi au vendredi	Gratuit	100 €
Assemblée Lundi au Vendredi (La journée) <i>SPECIALES ENTREPRISES</i>	240 €	360 €
Forfait nettoyage salle (4 heures)	120 €	120 €
Chèque caution ménage	120 €	120 €
Couverts par personne	0,40 €	0,40 €
TARIFS LOCATIONS Salle Mairie	Commune	Hors Commune
Location salle (cuisine et chauffage compris)	135 €	200 €
Lendemain	40 €	40 €
Vin d'honneur	Gratuit	55 €
Réunion Information Du Lundi au vendredi	Gratuit	40 €
Forfait nettoyage salle (2 heures)	70 €	70 €
Chèque caution ménage	70 €	70 €
Couverts par personne	0,40 €	0,40 €



Tarifs bascule :

Résidant sur la commune : 25 €
 Résidant hors commune : 35 €



Tarifs assainissement :

Abonnement : 28,50 € HT
 Prix au m³ : 0,85 € HT et suppression de la Tranche maximum de 150 m³
 Participation au raccordement d'Assainissement Collectif (PAC) : 500 € HT

Tarifs cimetièrè :

Concession cimetièrè

Concession de 15 ans : 50,00 €
 Concession de 30 ans : 100,00 €

Colombarium :

Cavurne : 230,00 €
 Case : 695,00 €
 Auquel vient s'ajouter le montant de la concession :
 Concession de 15 ans : 166,00 €
 Concession de 30 ans : 328,00 €

La gravure est réalisée par le marbrier et est à la charge de la famille.

Le Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 10,00 €
 Plaque ou inscription sur le pupitre : 20,00 €

La gravure est réalisée par le marbrier et est à la charge de la famille.

Tarifs centre de loisirs (ALSH)

		TARIF COMMUNE		TARIF HORS COMMUNE	
		Demi-journée	Journée	Demi-Journée	Journée
GARDERIE MATIN OU SOIR				QF < 599	0,05 €
Commune et hors commune				QF de 600 à 899	0,10 €
<i>Applicable à compter du 01/04/2015</i>				QF de 900 et plus	0,15 €
QF < 599		3,45 €	6,55 €	4,45 €	8,55 €
QF de 600 à 899		3,90 €	6,80 €	4,90 €	8,80 €
QF de 900 et plus		4,35 €	7,20 €	5,35 €	9,20 €
ALSH : système forfaitaire inscription à la semaine					
5jrs de présence ==> 4 jrs ½ facturés					
QF < 599		/	29,65 €	/	38,65 €
QF de 600 à 899		/	31,10 €	/	40,10 €
QF de 900 et plus		/	33,15 €	/	42,15 €

Tarifs Cantine

<u>Cantine</u>	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE (1)
Repas scolaire	3,60 €	4,60 € <small>(moins la prise en charge de la mairie de résidence)</small>
Repas agents communaux	4,80 €	/
Repas adultes	6,00 €	7,00 €
Repas adultes + 60ans	4,95 €	/

(1) Pour les tarifs HORS COMMUNE, déduire la prise en charge de la commune de résidence.

Tarifs TAP

<u>TAP</u>	TARIF COMMUNE TARIF HORS COMMUNE (1)
QF < 599€	0,50 €
QF 600 ET au-delà	0,70 €

(1) Pour les tarifs HORS COMMUNE, déduire la prise en charge de la commune de résidence.

Tarifs garderie hors vacances et pendant les vacances

<u>GARDERIE MATIN OU SOIR</u> <u>Mercredi et vacances scolaires</u>	TARIF Applicable à compter du 01/04/2015
QF < 599	0,05 €
QF de 600 à 899	0,10 €
QF de 900 et plus	0,15 €

<u>TARIF</u> <u>GARDERIE MATIN</u>	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE (1)
QF < 599	1,40 €	1,50 €
QF de 600 à 899	1,45 €	1,55 €
QF de 900 et plus	1,50 €	1,60 €

<u>TARIF</u> <u>GARDERIE SOIR</u>	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE (1)
DU LUNDI AU JEUDI à partir de 16h30		
Jusqu'à 17h30		
QF < 599	0.90 €	1.00 €
QF de 600 à 899	0.95 €	1.05 €
QF de 900 et plus	1.00 €	1.10 €
Jusqu'à 18h30		
QF < 599	1.60 €	1.80 €
QF de 600 à 899	1.70€	1.90 €
QF de 900 et plus	1.80 €	2.00 €
Jusqu'à 19h00		
QF < 599	2.20 €	2.50 €
QF de 600 à 899	2.35 €	2.65 €
QF de 900 et plus	2.50 €	2.80 €
VENDREDI à partir de 15h30		
Jusqu' à 16h30		
QF < 599	0.50 €	0.60 €
QF de 600 à 899	0.55 €	0.65 €
QF de 900 et plus	0.60 €	0.70 €
Jusqu'à 17h30		
QF < 599	1.40 €	1.60 €
QF de 600 à 899	1.50 €	1.70 €
QF de 900 et plus	1.60 €	1.80 €
Jusqu'à 18h30		
QF < 599	2.10 €	2.40 €
QF de 600 à 899	2.25 €	2.55 €
QF de 900 et plus	2.40 €	2.70 €
Jusqu'à 19h00		
QF < 599	2.70 €	3.10 €
QF de 600 à 899	2.90 €	3.30 €
QF de 900 et plus	3.10 €	3.50 €

(1) Pour les tarifs HORS COMMUNE, déduire la prise en charge de la commune de résidence.

Dans la tranche horaire de 16h30 à 17h30 est inclus le goûter

Pour la garderie du soir, au-delà de 19h00, il sera facturé 5€ par quart d'heure supplémentaire

Carte nationale d'identité (CNI) :

- 1 Extrait d'acte de naissance si la carte est périmée depuis plus de 2 ans, sinon la CNI périmée suffit pour valider l'identité de la personne. Il est également demandé lors d'un renouvellement si la CNI n'a pas été délivrée en Mayenne,
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois),
- + Le formulaire fourni par la mairie



Pour une première demande, ou si l'ancienne carte est présentée : Gratuit.

Si l'ancienne carte d'identité ne peut être présentée (perte ou vol) : 25€ en timbre fiscal + déclaration à faire en mairie ou à la gendarmerie.

Délai : 3 semaines

Les CNI délivrées après le 01/01/2004 prorogées de 5 ans.

Certificat d'immatriculation (ex carte grise) :

Demande à effectuer à la préfecture ou dans un garage agréé ou encore par correspondance. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.vosdroits.service-public.fr



Naissances :



Déclaration à la mairie du lieu de naissance

Décès :

- Constat de décès délivré par le médecin
- Déclaration à la mairie du lieu de décès

Mariage :

- Remplir le guide qui est à retirer en mairie
- Délai de dépôt du dossier : 2 mois avant la date

Demande d'extraits naissance, mariage, décès :

Faire la demande à la mairie du lieu concerné

Inscriptions sur les listes électorales :

- Automatique dès 18 ans de la personne,
- Inscription à faire jusqu'au 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

Passeport biométrique :



(Demande à déposer à la mairie de Mayenne)

- Une copie intégrale de l'acte de naissance original,
- la preuve de la nationalité française si l'acte de l'état civil ne suffit pas à établir la qualité de français du demandeur (document original à produire),
 - 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois),
- 1 document officiel avec la photo permettant de justifier l'identité du demandeur (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser),
 - le formulaire de demande rempli et signé,
 - le montant à acquitter en timbre fiscal,
- 2 photos d'identité récentes, de format 3,5x4,5, identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur.

Tarif de demande présentée par :

- une personne majeure : 86€
- un mineur de 15 ans et plus : 42€,
- un mineur de moins de 15 ans : 17€.

Duplicata du permis de conduire :



- ancien permis de conduire,
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif d'identité,
- 1 enveloppe timbrée en recommandé à 4,88€
- le formulaire fourni par la mairie

Recensement militaire ou citoyen (obligatoire) :

Qui est concerné ?

- Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
 - un livret de famille.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple le baccalauréat).

Régularisation :

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit déclarer auprès de la mairie son identité.

C'EST INTERDIT !



Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal).

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent : Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Le compostage domestique :

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

La Communauté de Communes met à votre disposition des composteurs, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage :

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager.

Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchetterie :

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

Les sanctions :

Les déchets déposés au pied des CSE et des colonnes de tri sont considérés comme des dépôts sauvages et pénalisables. Des sanctions financières sont encourues conformément au code pénal :

- art. R 632-1, en cas de dépôt d'ordures et autres déchets – amende de 2ème classe encourue (jusqu'à 150 €),
- art R635- 8, en cas de dépôt d'ordures et autres déchets avec un véhicule – amende de 5ème classe encourue (jusqu'à 1500 € et pouvant être portée jusqu'à 3000 € en cas de récidive),
- art R 644-2, en cas d'entrave à la circulation publique du fait de dépôts – amende de 4ème classe encourue (jusqu'à 750 €).



Le brûlage des déchets est interdit sur tout le territoire y compris les déchets verts conformément à l'article 84 du règlement sanitaire départemental et à la circulaire du 18 novembre 2011 et est pénalisable conformément au code de l'environnement. Il fera l'objet d'une sanction (contravention de 3ème classe jusqu'à 450 €).

D'une manière générale, le non respect des modalités de collecte peut être puni au titre de l'article R 610-5 d'une amende relevant des contraventions de 1ère classe (jusqu'à 38 €).

La destruction des chardons des champs est obligatoire



Problème récurrent, la gendarmerie qui transfère ensuite les doléances à la mairie, est régulièrement contactée pour des infractions de non-destruction de chardons dans le territoire communal.

Pour éviter toute dissémination, les chardons des champs (*circium aroense*) doivent être détruits avant le stade de la floraison, qui s'étale de juin à septembre. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers tenus de procéder à cette destruction dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent.

La mairie rappelle que toute infraction aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007 est passible de sanctions.

Comportements suspects à proximité du terrain multisports



Il est signalé que des matières illicites semblent circuler au terrain de jeux.

Le conseil souhaite que l'information soit diffusée auprès des parents et propose que soit signalé tout comportement suspect par un SMS d'alerte envoyé au 06.85.75.62.01 afin qu'une personne se déplace.

La gendarmerie de MARTIGNE SUR MAYENNE vous conseille



Quelques règles simples contre les vols par ruse
NE JAMAIS OUVRIR SA PORTE A UN INCONNU
Préférez répondre depuis votre fenêtre ou à travers la porte.
NE JAMAIS LAISSER ENTRER UN INCONNU

Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, d'EDF, de la poste, d'une association caritative, les pompiers, les éboueurs, les policiers ou les gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.

En cas de doute, ne la laissez pas entrer.

Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires. Vous pouvez effectuer les vérifications téléphoniques immédiatement en appelant les services concernés. Prenez les numéros de téléphone que vous trouverez dans l'annuaire, sur vos avis d'échéances ou factures. N'utilisez pas les numéros de téléphone que vous donnera l'inconnu.

Si vous faites entrer cette personne chez vous, accompagnez là dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. Ne jamais laisser seule un inconnu dans une pièce. Faites appel à un voisin en cas de besoin.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

MEFIEZ-VOUS A CHAQUE FOIS QUE L'ON VOUS DEMANDE DE L'ARGENT OU QUE L'ON VOUS PROPOSE L'AFFAIRE DU SIÈCLE.

Prenez le temps de la réflexion ou du conseil d'un proche.

EN CAS DE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE NE JAMAIS DIRE QUE L'ON VIT SEUL(E) OU QUE L'ON VA S'ABSENTER.

NE JAMAIS INDIQUER L'ENDROIT OU VOUS CACHEZ VOS BIJOUX ET ARGENT.

Même aux personnes se prétendant des forces de l'ordre.

EN CAS DE DOUTE COMPOSEZ LE 17



Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre commune ? Un peu de civisme, ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté

Divagation des chiens et chats

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur la voie publique, dans les champs, les récoltes et les bois, à l'exception des chiens de chasse et des chiens accompagnant les troupeaux quand ils sont utilisés sous la surveillance directe et immédiate de leurs maîtres et que ces derniers en ont une parfaite maîtrise.

Tout chien circulant sur la voie publique doit obligatoirement être tenu en laisse et être porteur d'un collier sur lequel sont gravés les nom et adresse du propriétaire.

Les chiens et chats errants et tous ceux qui sont saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière animale où ils sont gardés pendant les délais fixés par la réglementation

CONVENTION ANIMAUX DIVAGANTS avec la CCPM

La commune de Commer a signé le 26 mars 2011 une convention de gestion des animaux errants avec la ville de Mayenne. Cette convention est arrivée à son terme et l'article n°8 prévoit qu'elle peut être renouvelée par accord express entre les parties.

Cette convention consiste en la prise en charge par la ville de Mayenne des animaux errants sur la commune de Commer. Les prestations sont ensuite facturées à la commune qui, elle, est chargée de procéder à la refacturation aux propriétaires des animaux.

La durée de validité de cette convention est de 3 ans. Cette convention a été reconduite (délibération du 25/09/14)

En vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal le propriétaire du chien ou du chat en divagation peut être puni d'une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

Stationnement des véhicules



Les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, tout particulièrement pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée, très incommode pour les fauteuils en l'absence de passage surbaissé, et au risque de se faire faucher par une voiture.....

L'arrêt ou le stationnement gênant d'un véhicule sur un trottoir, passage ou accotement réservé aux piétons constitue une infraction prévue et réprimée par l'article R.417-10 du Code de la route, passible d'une amende de 35€ (la mise en fourrière est également possible).

Le simple arrêt du véhicule (conducteur au volant ou à proximité immédiate) est également punissable.

Conclusion ?

On se gare sur les emplacements prévus à cet effet quitte à faire quelques pas pour aller prendre son pain, poster son courrier

Nettoyage des voiries



En cas de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer ou de retirer la neige devant leur habitation, de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux usées le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

Bruits de voisinage

Règles d'usage des engins bruyants de jardinage ou de bricolage

L'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins bruyants de jardinage ou de bricolage susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises est autorisée comme suit :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



Numéros d'urgence



A vos agendas pour 2015

Mai

Jeudi 28 : Art Floral (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

Dimanche 31 : La marche de Mai sur les sentiers de Commer (organisée par l'ADSB 53470)

Dimanche 31 : Vide grenier (organisé par l'ass. Art et Découverte du pays de Mayenne)

Juin

Mardi 2 : Cours de cuisine (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

Lundi 8 : Collecte de sang à Martigné (salle polyvalente, organisée par l'ADSB 53470)

Samedi 13 : Lâcher de truites (étang de Commer)

Vendredi 19 : Gala de la gym des enfants (à la salle des Lilas)

Dimanche 21 : Fête de l'école

Août

Samedi 29 août : Festival Chez Papy

Septembre

Mercredi 2 : Collecte de sang à Martigné (salle polyvalente, organisée par l'ADSB 53470)

Samedi 12 et dimanche 13 : Fête communale (organisée par le comité des fêtes)

Samedi 19 : Lâcher de truites (étang de Commer)

Mardi 22 : Cours de cuisine (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

Octobre

Jeudi 8 : Art Floral (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

Samedi 10 : Soirée du foot (organisée par l'Etoile bleue de Commer)

Samedi 17 octobre : Repas du CCAS

Samedi 24 : Soirée théâtrale (organisée par l'ass. aides et Initiatives Commerçaises)

Novembre

Mardi 3 : Cours de cuisine (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

Vendredi 6 : Collecte de sang à Martigné (salle polyvalente, organisée par l'ADSB 53470)

Mercredi 11 : Commémoration

Samedi 28 : Soirée Choucroute (organisée par le comité des fêtes)

Décembre

Mardi 1^{er} : Cours de cuisine (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

Lundi 14 : Art Floral (organisé par Familles rurales, salle des Lilas 20h)

12 naissances



NEZAN Louise 22 janvier
CHAPLAIN Constant 28 mars
MORTREUX Clara 27 juin
TRAHAIS Clara 10 juillet
REBOURS Cléa 17 juillet
JANS Camille 5 septembre
BAZIN Timéo 8 septembre
PICHOT Tylio 14 septembre
DUGAS Violette 28 septembre
BIBRON Florine 8 octobre
BORDEAU Yaëlle 11 octobre
PEREIRA DA SILVA Matéo 7 décembre

4 mariages

MOREL Wilfrid et BELLIARD Carine
3 mai
BOULAIN Emmanuel et BRAULT Stéphanie
19 juillet
MIEUSET Miguel et MARTEAU Marion
13 septembre
MESLET Benoît et SALLARD Ludivine
18 septembre



4 décès :

LE BLANC Joël 17 mars
BONNEAU Louis 10 juillet
GERBAULT Yvonne 8 novembre
BERGUE Anne-Marie 17 décembre

Listing des Associations de Commer

Aide à Domicile en Milieu Rural	Mme Meignan Danièle ADMR Pays de Mayenne	02 43 02 53 28 02 43 08 07 24
Amicale laïque scolaire	Mme Christine LAMBERT	02 43 00 44 78
Association de Gym de Commer	Mme Edith COMPAIN Mme Aline LEBRETON Mme Agnès BRILLET	02 43 00 44 80 02 43 30 29 71 02 43 00 36 73
Anciens combattants AFN et autres conflits	M. Michel BIBRON M. Guy BELLIARD	02 43 00 43 07 02 43 00 44 52
Arts et Découvertes du Pays de Mayenne	Mme Manuella MORIN http://exploractioncircus.free.fr/	06 71 65 52 43
Association des agriculteurs	M. Didier BOUTRUCHE	02 43 00 43 71
Association détente et culture	Mme Marie Thérèse BOITTIN	02 43 00 07 27
Club du 3ème âge	Mme Monique DERENNE	02 43 00 43 14
Comité des fêtes	M. Daniel GERAULT	02 43 00 45 12
Etoile bleue - Football	M. Jean Pierre ROCHE ebcommer@orange.fr www.ebcommer.footeo.com	02 43 00 44 29
Familles rurales	Mme Janine GIFFARD	02 43 00 43 48
Groupement de défense des cultures	M. Yves RUBLIER	02 43 00 90 91
Association Pêche	M. Maurice DESLAIS	02 43 00 45 11
Tennis	M. Stéphane MANCEAU	09 81 91 96 01
Etoile bleue - Section Tennis de table	M. Emmanuel JOUFREAU M. David MARTINEAU http://tt-ebcommer53.sportsregions.fr/	06 61 78 43 97 06 79 87 72 20
ADSB 53470 regroupent les communes de Martigné, Commer, Sacé, La Bazouge des Alleux et Chalon du Maine	M. Bernard Rousseau adsb53470@gmail.com bgrousseau@wanadoo.fr Mme GOURNAY Gwénola gwenola.gournay@sfr.fr Mme DUVAL Marianne mariannejerome1@hotmail.fr http://adsb53470.e-monsite.com	02 43 02 57 39 06 27 13 79 48 02 43 58 10 55
Association Aide et Initiative Commeroise	M. Yann BEGUEL	
Chez Papy	Méhdi Gauthier contact@chez-papy-festival.fr	06 30 82 22 24

Un bel Avenir . . .

Le ventre rond d'une maman
annonce à son unique enfant:
Qu'il ne sera plus seul maintenant.

C'est le bébé qui tend ses bras,
Vers sa maman ou son papa
Réalisant ses premiers pas.

C'est le sourire de l'enfant
Qui joue, s'amuse avec le vent
Épaté par son cerf-volant...

C'est l'enseignement, la pédagogie
prodigués avec envie, énergie
Afin de guider chacun dans sa vie.

Récolter ce que l'on sème.
faire un métier que l'on aime,
Un pied de nez à la haine.

Guérir grâce aux OGM le cancer,
Nos savants auront ce savoir faire.
Mettre ceux de Monsanto en enfer.

Que toutes les religions, les athés
Se mobilisent avec complicité
Vulgarisent enfin la laïcité.

Ce sont ces petits riens du quotidien,
Un sourire un bonjour des voisins
Qui vous illuminent vos lendemains.

Ce sont Timothée et Siméon
Nos petits enfants Caméléons
Soi anges... ou diables.. C'est trop bon!

Un bel à venir, c'est pour finir
faire un dernier clin d'oeil et partir
en laissant d'excellents souvenirs.

Christian Pinson